

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.707  
8 juin 1995

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT SEPTIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 8 juin 1995, à 10 heures.

Président : M. D.D.C. Don Nanjira (Kenya)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 707ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

C'est un grand honneur pour moi de souhaiter chaleureusement la bienvenue, au nom de tous les membres de la Conférence, au Président de la République du Kazakhstan, S. E. Nursultan Nazarbayev, qui va faire une déclaration devant la plénière aujourd'hui. Nous sommes privilégiés d'avoir parmi nous aujourd'hui un dirigeant qui a tant contribué à la poursuite de nos objectifs communs de désarmement nucléaire, de non-prolifération nucléaire, et de sécurité et de stabilité régionales. C'est sous la direction avisée et courageuse du président Nazarbayev que le Kazakhstan a renoncé à posséder des armes nucléaires et a pris des mesures concrètes à cet égard en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en ratifiant le Traité START I et en décidant de démanteler et d'enlever les armes nucléaires de son territoire. Nous sommes aussi conscients des efforts inlassables du Président Nazarbayev pour promouvoir le règlement pacifique des conflits régionaux et amener la stabilité et la sécurité dans sa région.

J'aimerais aussi souhaiter à nouveau la bienvenue au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la Norvège, S. E. Mme Siri Bjerke. Sa présence parmi nous aujourd'hui montre l'importance que son pays attache à notre conférence, et la détermination de la Norvège d'apporter une contribution appréciable à nos entreprises.

J'ai également sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Pakistan, de la Turquie, de l'Indonésie, du Canada, de l'Australie et de l'Egypte.

J'invite maintenant le Président du Kazakhstan, S. E. M. Nursultan Nazarbayev, à s'adresser à la Conférence.

M. NAZARBAYEV (Kazakhstan) (traduit du russe) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis heureux de saluer les participants à la session annuelle de la Conférence du désarmement, et je vous remercie de me donner la possibilité de prendre la parole devant vous au nom de mon pays.

Il me paraît profondément symbolique que l'admission de la République du Kazakhstan comme observateur à la Conférence du désarmement a presque coïncidé avec la destruction au Kazakhstan, dans l'ancien polygone nucléaire de Semipalatinsk, de la dernière charge nucléaire qui était restée là après la fermeture du polygone, et dont nous ne savions que faire. Et voici que, le 30 mai, cette charge a été détruite.

Mais je ne voudrais pas réduire mon intervention à une simple énumération des mesures prises par le Kazakhstan dans le domaine du désarmement. Elles ont été hautement appréciées par les principales puissances mondiales et organisations internationales, et elles sont bien connues de tous les participants à cette session.

Grâce à ces efforts, le Kazakhstan a obtenu des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de l'Angleterre des garanties concernant sa sécurité, son intégrité territoriale et l'intangibilité de ses frontières, et un document a été signé à ce sujet le 5 décembre de l'an dernier à Budapest. La République populaire de Chine et la France y ont adhéré ultérieurement.

(M. Nazarbayev, Kazakhstan)

L'objet de ma déclaration d'aujourd'hui devant vous est un peu différent : je voudrais m'arrêter sur le thème des nouveaux défis et d'une nouvelle vision des processus de désarmement et de sécurité mondiale. Ou, en d'autres termes, à quel stade le processus de désarmement mondial et de sécurité globale se trouve-t-il aujourd'hui, au milieu des années 90, et à quels nouveaux défis nous faudra-t-il trouver des réponses à la fin de ce siècle ?

Il est tout à fait clair, me semble-t-il, que les objectifs du désarmement vont au-delà du processus de désarmement. C'est évident. Il n'est pas bon que le jardinier s'occupe seulement de ses fleurs. S'il ne regarde pas le ciel, l'orage et la grêle le prendront au dépourvu.

De la même façon, les critères d'efficacité du processus de désarmement sont fixés par la société et par l'humanité en dehors de ce processus, dans la sphère de la création, dans la sphère du développement.

Le succès du processus de désarmement ne se mesure pas seulement au pourcentage d'ogives et de vecteurs, de charges et de canons que nous éliminons, mais aussi à l'accroissement de la production de biens pour les gens simples.

L'authentique sécurité n'est pas là où la quantité d'armements diminue, mais là où davantage d'enfants voient le jour, là où les mères, en les mettant au monde, ne s'inquiètent plus de leur avenir.

Le succès du processus de désarmement est avant tout lié à l'efficacité des systèmes internationaux de sécurité existants et il est déterminé par elle.

Il y a sept ans, à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, en juin 1988, il a été noté que le désarmement n'est pas la responsabilité exclusive de quelques puissants pays, mais l'entreprise commune de tous les Etats.

Je voudrais développer cette idée dans un contexte plus large : l'entreprise commune de tous les Etats est la construction d'un système mondial efficace de sécurité internationale, et le désarmement n'est que l'un des résultats finaux de cette entreprise commune, de cette "coentreprise" universelle.

Et si nous examinons le processus de désarmement de ce point de vue, nous voyons qu'apparaissent dès aujourd'hui quelques problèmes très sérieux.

Problème No 1. Quelle est l'efficacité des systèmes existants de sécurité internationale et du processus de désarmement ?

Si nous jugeons la qualité de la sécurité internationale en fonction de critères objectifs de l'inquiétude de la population mondiale, comme le nombre de réfugiés, alors nous constatons que le nombre de ceux-ci dans le monde a été multiplié par plusieurs centaines au cours des 10 dernières années.

(M. Nazarbayev, Kazakhstan)

Ainsi, s'il y avait en 1983 dans le monde neuf pays d'où avaient fui 50 000 habitants, dix ans après il s'agissait de 31 pays, et le nombre de réfugiés se chiffrait en millions. Comme nous le voyons, en seulement dix ans le nombre de ces pays a plus que triplé.

Dans nos évaluations de l'efficacité des processus de désarmement et de la sécurité internationale, nous devons donc avoir le courage de reconnaître qu'au cours de ces dernières décennies, le potentiel de conflit mondial a sensiblement augmenté et est maintenant beaucoup plus élevé.

Il est aujourd'hui évident que ce potentiel ne se réduit pas aux indicateurs traditionnels des armements nucléaires et des moyens de destruction massive, sur la réduction desquels on a mis l'accent pendant le dernier quart de siècle.

Il n'est pas moins évident non plus que les systèmes de sécurité internationale existants peuvent difficilement être jugés efficaces s'ils n'arrêtent pas les processus de croissance de la tension.

Les processus de désarmement et de construction de systèmes de sécurité internationale ont remporté de grands succès pendant les 40 années qui ont suivi la guerre.

Mais depuis le milieu des années 80, nous sommes les témoins de processus mondiaux complètement nouveaux : la désintégration de l'URSS, la dissolution de l'Organisation du Pacte de Varsovie, et d'autres tendances dont la possibilité n'avait pas été prise en compte lors de la création des systèmes actuels de sécurité internationale.

Il est aujourd'hui de plus en plus évident que les systèmes existants de sécurité internationale et les processus de désarmement menés dans le cadre de ces systèmes ont besoin d'être repensés et d'être substantiellement améliorés.

La dernière confirmation de cela est le conflit des Balkans, qui fait de plus en plus rage. Ce foyer résiste à tous les efforts des structures internationales de sécurité.

De local, ce conflit est depuis longtemps, sous nos yeux, devenu régional. Et il y a lieu de craindre que, très bientôt, il se transforme en un conflit à l'échelle continentale.

De toute évidence, les foyers de ce genre doivent être éteints aux tout premiers stades, au niveau régional. Et il faut y appliquer les forces de systèmes efficaces de sécurité régionale, précisément.

La probabilité de transformation d'un conflit régional en un conflit continental et mondial, comme celle que nous observons actuellement dans l'ex-Yougoslavie, pourra alors être sensiblement réduite.

Il suit de ce qui précède que la construction de systèmes de sécurité internationale et les processus de désarmement nécessaires pour répondre aux défis des années 80 et des années 90, défis que nous connaissons bien, ont besoin d'une nouvelle vision.

(M. Nazarbayev, Kazakhstan)

Problème No 2. Quelles sont les tendances de la modification du potentiel de conflit mondial d'ici la fin de ce siècle ?

On peut trouver la réponse à cette question si l'on reconnaît que les systèmes de sécurité internationaux, qu'ils soient régionaux, continentaux ou mondiaux, et les processus de désarmement menés dans le cadre de ces systèmes sont essentiellement basés sur les intérêts économiques et stratégiques des pays et des groupes d'Etats qui en font partie.

L'histoire nous montre que les systèmes de sécurité internationale ont toujours été basés sur la connaissance des intérêts communs des Etats participants, des intérêts économiques en premier lieu, mais aussi des intérêts géoéconomiques, géofinanciers et géostratégiques.

C'est pourquoi les tendances de l'évolution du potentiel de conflit mondial d'ici la fin du siècle seront dans une grande mesure déterminées par les tendances géoéconomiques mondiales de la fin des années 90.

Il est apparu ces 10 dernières années que les tendances globales et économiques interviennent dans la formation de trois nouveaux grands centres de l'économie mondiale en Amérique du Nord, en Europe occidentale et en Asie du Sud-Est. Il est probable qu'au siècle suivant le continent africain lui aussi "se réveillera".

Les principaux contours de ces trois centres d'influence mondiale se préciseront, semble-t-il, quelque part vers la fin de ce siècle ou le début du suivant.

Il est tout à fait évident que cette recherche d'un nouvel équilibre des forces économiques mondiales ne peut pas ne pas conduire à la recherche d'un nouvel équilibre stratégique mondial, notamment dans le domaine des systèmes de sécurité et des processus d'armement et de désarmement qui se déroulent dans le cadre de ces systèmes.

Si ces tendances croissent, on a toutes raisons de penser que le potentiel de conflit mondial croîtra lui aussi vers la fin du siècle, nous lançant de nouveaux défis.

Il suit de ce qui précède que la "coentreprise mondiale" de construction de systèmes de sécurité internationale et de désarmement doit dès aujourd'hui rassembler toutes ses forces pour élaborer une nouvelle vision des nouveaux défis de la fin des années 90.

Problème numéro 3. La participation de représentants du tiers monde aux négociations sur le désarmement.

Nul ne contestera que toutes les négociations importantes, fondamentales, relatives au désarmement ont été menées jusqu'ici entre les grandes puissances de l'Est et de l'Ouest sans la participation de représentants du tiers monde.

Dans quelle mesure cette approche sera-t-elle productive à la fin des années 90 ?

(M. Nazarbayev, Kazakhstan)

Je m'arrêterai sur les problèmes de sécurité en Europe et en Asie, les plus proches de mon pays, la République du Kazakhstan.

De chez nous, du centre de l'Eurasie, on voit bien que se déroule à l'Ouest un processus de construction de nouveaux systèmes de sécurité internationale, qui s'appuie et sur l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et sur les ressources et structures de l'OTAN.

A l'Est et dans le Sud-Est les pays asiatiques membres du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (CEAP) vont, de toute évidence, chercher les voies d'une interaction politique et militaire dans le cadre de leurs propres structures.

Il n'est pas difficile de remarquer que toute une rangée verticale et compacte de pays d'Eurasie, de la Russie au nord jusqu'à l'Inde au sud (y compris nous, les Etats d'Asie centrale de l'ex-Union soviétique, mais aussi l'Iran et le Pakistan), pour le moment, ne confine ni à l'Est, ni à l'Ouest.

Je voudrais aujourd'hui appeler cette ceinture géopolitique compacte de pays disposés autour du méridien central de l'Eurasie "ceinture d'incertitude" ou "ceinture d'expectation".

Malgré leur diversité interne, les pays qui font partie de cette "ceinture d'incertitude" constituent un groupe assez homogène du point de vue des moyens d'influence potentielle, non seulement sur l'équilibre des forces en Asie ou en Eurasie, mais aussi sur l'équilibre géopolitique mondial.

Les problèmes de sécurité en Europe et surtout en Asie, les problèmes d'interaction entre les centres économiques mondiaux de l'Europe occidentale et de l'Asie du Sud-Est, dépendront dans une grande mesure de la façon dont les pays de cette "ceinture d'incertitude" géopolitique détermineront leurs positions et leurs orientations.

Sans aucun doute, le plus gros et le plus puissant de ces pays est la Russie. Et le choix qu'elle fera déterminera dans une grande mesure la stabilité et les changements en Eurasie.

La Russie a en tout trois possibilités. La première est de se joindre aux structures de l'Europe occidentale, mais on ne l'y laisse pas entrer pour le moment. La deuxième est de s'associer aux structures de l'Est asiatique, mais là non plus on ne l'attend pas. La troisième est de rassembler tous les pays de la "ceinture d'incertitude", sur la base de l'égalité de tous, dans un groupe spécial : un troisième système de sécurité sur le continent eurasiatique.

Les autres pays asiatiques, dont le mien, et les autres Etats d'Asie centrale de la "ceinture d'incertitude" ont en tout deux choix possibles : aller à l'Est, ou construire pour leur compte un troisième système de sécurité et résoudre les questions de désarmement dans le cadre de ce système.

Le problème de la transformation des systèmes de sécurité et de désarmement en Eurasie revêt, depuis la désintégration de l'URSS et la dissolution du Pacte de Varsovie, un nouvel aspect encore, qui n'existait pas avant.

(M. Nazarbayev, Kazakhstan)

La majorité des nouveaux Etats indépendants de l'ancien camp socialiste songent aujourd'hui d'abord à créer leurs propres moyens de sécurité nationale.

Je voudrais appeler ce nouveau facteur la "nouvelle sécurité autonome" de ces pays. Il ne peut pas ne pas s'accompagner de la croissance des armements dans ces pays. Il est tout à fait naturel de compter d'abord sur soi, sur ses propres forces armées, et seulement après sur un système ou un autre de sécurité et la participation à un processus de désarmement.

Cela étant, il n'est pas exclu que le processus de désarmement puisse être utilisé par certains pays comme un moyen pour moderniser leurs armements.

Cet état de "nouvelle sécurité autonome" présuppose un schéma complètement différent pour la construction de systèmes de sécurité internationale.

Ici ne fonctionne plus un mode de construction de ces systèmes de haut en bas. Il sera probablement plus acceptable dans ce cas de construire progressivement des forces armées propres, puis un système de sécurité régionale, et seulement après d'entrer dans le système continental et mondial existant de sécurité internationale et les processus de désarmement correspondants.

Il découle de ce qui précède que la nouvelle situation géopolitique donne aussi un nouveau rôle aux pays en développement (ou pays du tiers monde) dans les processus de désarmement et de construction de systèmes de sécurité internationale.

L'époque même exige de l'Organisation des Nations Unies et des autres structures mondiales de désarmement et de sécurité internationale qu'elles mettent davantage l'accent sur la facilitation et la création en premier lieu de systèmes efficaces de sécurité régionale. Il s'agira ensuite, sur cette base, de transformer les structures continentales de sécurité internationale existantes ou d'en créer de nouvelles.

L'analyse des problèmes de sécurité sur le continent eurasiatique montre que les pays du tiers monde, ou pays en développement, doivent être inclus sur un pied d'égalité dans tous les processus de négociation sur le désarmement.

Cela permettra d'éviter l'idéologisation excessive des processus de désarmement propre aux grandes puissances, et pourra donner une nouvelle vision des nouveaux défis à relever par les systèmes internationaux de sécurité et de désarmement.

Partant de sa propre vision des trois problèmes de sécurité internationale et de désarmement désignés plus haut, mon pays, la République du Kazakhstan, participe activement et de façon cohérente à tous les processus de construction de systèmes de sécurité et de désarmement à tous les niveaux de la coopération internationale en Eurasie.

(M. Nazarbayev, Kazakhstan)

Premièrement, c'est notre politique d'intégration des efforts des trois Etats d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan) pour maintenir la paix et la stabilité en Asie centrale.

Deuxièmement, c'est la politique active d'intégration du Kazakhstan dans le cadre de la Communauté d'Etats indépendants, proposée par nous sous la forme d'une union eurasienne dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement.

Troisièmement, ce sont les initiatives du Kazakhstan en faveur de la réunion d'une conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, qui ont été soutenues par la direction de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons eu plusieurs cycles de réunions cette année, après avoir créé un groupe de travail, et nous allons préparer la convocation d'une conférence des directeurs des services économiques extérieurs de près de 25 Etats du continent asiatique. C'est un travail à long terme de création de structures de sécurité et de coopération modernes, dans le cadre desquelles on pourra ultérieurement commencer des négociations relatives au désarmement sur le continent asiatique.

Quatrièmement, c'est comme vous le savez la participation du Kazakhstan au travail de l'OSCE, au programme de partenariat pour la paix, au TNP, à START I, et à l'activité de la Commission du désarmement.

Dans toutes ses actions concrètes de politique étrangère sur les questions de sécurité internationale et de désarmement, la République du Kazakhstan part des deux principes de la nouvelle vision que j'ai indiquée plus haut.

Premièrement, passer de la compréhension des nouvelles tendances géoéconomiques, à travers l'amélioration des systèmes de sécurité internationale existants et la construction de nouveaux, à la recherche de nouvelles approches du désarmement.

Deuxièmement, passer de la construction de systèmes de sécurité régionale, par l'amélioration et la transformation des systèmes de sécurité continentaux, à la recherche de processus efficaces de perfectionnement des systèmes de sécurité mondiale.

Il me semble que cette conception de l'élaboration d'une nouvelle vision de la sécurité internationale et du désarmement nous permettra de trouver des réponses adéquates aux nouveaux défis de la fin des années 90 et du début du siècle suivant.

Faute de résoudre ces grandes questions, nous nous heurterons toujours, dans le cadre de questions pratiques particulières relatives au désarmement, à des obstacles, à des surprises et à des problèmes insolubles.

Je pense que la Conférence du désarmement ne peut pas s'abstenir de résoudre ces questions, que la vie même suscite, et qu'elle trouvera avec le temps les réponses qui conviennent.



(M. Nazarbayev, Kazakhstan)

Je voudrais particulièrement souligner que les actions pratiques de la République du Kazakhstan dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement ont pour objectif premier le respect inconditionnel et total de tous les traités et accords internationaux que nous avons signés dans ce domaine et auxquels nous sommes parties.

Nos actes parlent pour nous.

Il y a près de cinq ans, nous avons été le premier des pays de la CEI à enlever de notre territoire toutes les armes nucléaires tactiques.

Le Kazakhstan a été le premier des pays parties au Protocole de Lisbonne à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires avec le statut d'Etat non nucléaire. L'un des premiers décrets du premier président de notre Etat visait la fermeture du polygone nucléaire de Semipalatinsk, l'un des deux plus grands du monde.

En avril de cette année s'est achevé le retrait du territoire de la République du Kazakhstan de plus de 1 200 ogives nucléaires de missiles balistiques intercontinentaux.

Il n'y a plus aujourd'hui une seule arme nucléaire sur la terre kazakhe.

Ce sont précisément ces mesures pratiques de mon pays et notre ferme attachement à tous les accords internationaux conclus qui nous permettent de poser la question de savoir sur quelle base peut s'effectuer la recherche de nouvelles approches des problèmes de la sécurité internationale et du désarmement.

C'est précisément la solidité de notre position qui me permet de me poser à moi-même, et de vous poser, les questions que vous venez d'entendre.

Je me rends bien compte que la solution de ces trois problèmes risque de déborder le cadre des compétences des participants à cette session et de la Conférence du désarmement en général, mais c'est justement cela qui me pousse à m'adresser à vous, car je suis sûr que le succès réel du processus de désarmement dépend d'abord des efforts personnels, de la riche expérience et du talent de tous ceux qui sont présents ici dans cette salle, infatigables travailleurs de la coentreprise mondiale de désarmement et de sécurité.

Je vois bien aussi qu'en posant ces trois problèmes, je risque de sortir du cadre des représentations traditionnelles des processus de désarmement.

Mais c'est précisément dans l'élargissement de la vision des problèmes de désarmement en fonction des nouveaux défis, dans l'abandon du cadre traditionnel de la compréhension du désarmement, dans la recherche des bases d'une nouvelle vision, que j'ai fixé l'objet de mon intervention d'aujourd'hui devant vous.

La nouvelle situation liée aux profonds changements des années 80 et des années 90 dans le monde lance de nouveaux défis à la Conférence du désarmement.

(M. Nazarbayev, Kazakhstan)

Pour ne pas être désarmés devant ces nouveaux défis, pour les identifier correctement, nous devons trouver une nouvelle vision des problèmes de la sécurité internationale et du désarmement.

Ainsi, dans ces nouvelles conditions, désarmer c'est s'armer d'une nouvelle vision des nouveaux défis. Et je suis sûr que nous trouverons la bonne réponse.

Nous nous félicitons du rétablissement dans le cadre de la Conférence du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, et nous notons avec satisfaction l'ouverture de négociations multilatérales dans ce domaine.

Il y a au Kazakhstan trois stations sismologiques modernes, qui nous ont été laissées par l'ex-Union soviétique, et qui sont capables d'enregistrer des phénomènes souterrains se produisant à des milliers de kilomètres de distance, en n'importe quel point du globe terrestre. Nous proposons d'inclure ces stations dans le réseau mondial de surveillance, qui pourra devenir un instrument efficace de contrôle des essais nucléaires, petits ou grands.

Nous lançons un appel aux puissances nucléaires pour qu'elles prolongent le moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à la signature d'un traité, et à celles qui poursuivent leurs essais pour qu'elles se joignent au moratoire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Kazakhstan de son importante déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

Je vais maintenant suspendre cette séance pendant quelques minutes afin de permettre au Secrétaire général de la Conférence et à moi-même de reconduire le président Nazarbayev.

La séance est suspendue à 10 h 45 et est reprise à 10 h 55.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la Norvège, S.E. Mme Siri Bjerke.

Mme BJERKE (Norvège) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur l'ambassadeur, de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je voudrais aussi présenter mes compliments au secrétaire général Vladimir Petrovsky et à son adjoint M. Bensmail, et leur exprimer notre gratitude pour l'assistance qu'ils fournissent inlassablement aux membres de la Conférence et aux observateurs.

C'est la deuxième fois que j'ai l'honneur de m'adresser à la Conférence. Quand j'ai pris la parole devant vous il y a un an, j'étais en mesure d'exprimer mon optimisme en ce qui concerne les négociations globales sur le désarmement. Et aujourd'hui je peux voir que nous avons effectivement fait des progrès. Je me réjouis de savoir que la Conférence fera un effort supplémentaire cette année pour faire avancer les travaux sur le traité relatif à l'interdiction complète des essais. Mon gouvernement espère que la Conférence parviendra à un résultat positif d'ici la fin de cette année.

(Mme Bjerke, Norvège)

Nos efforts pour enrayer la prolifération des armes de destruction massive ont pour toile de fond l'issue très positive de la Conférence d'examen du TNP qui s'est tenue à New York le mois dernier. Le Traité sur la non-prolifération, maintenant permanent, forme l'élément le plus important du rempart contre la prolifération des armes nucléaires. Une prorogation indéfinie du TNP, conjuguée au renouvellement des engagements des parties à l'égard du désarmement nucléaire et au renforcement du processus d'examen du Traité, envoie un signal très fort aux négociations en cours à la Conférence du désarmement. L'engagement pris par les parties au TNP d'élaborer un CTBT d'ici la fin de 1996 au plus tard devrait aussi être pris par la Conférence du désarmement. A la Conférence sur le TNP, les Etats dotés d'armes nucléaires ont renouvelé leur promesse de promouvoir une réduction globale des armements nucléaires, l'objectif ultime étant d'éliminer ces armes. Il nous appartient maintenant de tirer profit des résultats obtenus à New York.

Chose regrettable, il ne s'est pas révélé possible d'aboutir à une déclaration finale de la Conférence sur le TNP concernant l'examen du Traité. De nombreux éléments positifs ont cependant émergé de cet examen. De nouvelles voies ont été explorées dans d'importants domaines relatifs au rôle d'appui que l'AIEA doit jouer à l'égard du TNP. Un rôle renforcé pour l'AIEA favorisera l'objectif de non-prolifération tout en réduisant les risques créés par la production d'énergie et la recherche nucléaires. L'accord s'est également fait dans deux des grandes commissions sur une formulation concernant la sûreté des matières nucléaires militaires et civiles.

La Conférence sur le TNP a aussi donné une impulsion bienvenue à de nouveaux progrès sur la question des garanties de sécurité. Nous pensons que cette question devrait continuer d'être suivie à la Conférence du désarmement, avec la coopération active des Etats dotés d'armes nucléaires.

Les armes nucléaires n'ont plus de valeur militaire. Une politique de fait de non-recours en premier à ces armes émerge de la transformation des relations Est-Ouest. L'élimination des systèmes d'armes nucléaires les plus déstabilisants et celle des déséquilibres conventionnels ont contribué à cette évolution. Nous nous féliciterions de nouveaux pas vers la réduction de l'importance et de la pertinence des armes nucléaires dans la conduite des affaires internationales. Une telle évolution étayerait, tout en leur donnant du corps, les assurances formelles données par les Etats dotés d'armes nucléaires. A cet égard, nous encourageons les Etats dotés d'armes nucléaires à montrer le maximum de transparence et de franchise au sujet de leurs arsenaux nucléaires, unilatéralement ou dans un cadre international approprié, tout en poursuivant leurs efforts de désarmement nucléaire.

L'achèvement du traité d'interdiction complète des essais reste la tâche la plus importante de la Conférence du désarmement dans l'avenir immédiat. Le travail avance régulièrement, sinon rapidement. Il y a de nombreuses et difficiles questions de fond à résoudre, dont certaines de caractère politique. C'est là que nous devrions tirer parti de l'impulsion créée par le TNP. Des décisions politiques cruciales, relatives par exemple à la portée du traité, pourraient et devraient être prises maintenant, sans plus attendre. Une fois posés les paramètres fondamentaux, les détails du texte du traité seront plus faciles à mettre en place.

(Mme Bjerke, Norvège)

Mon pays est un partenaire de la Conférence du désarmement depuis de nombreuses années dans le domaine essentiel de la vérification d'un traité d'interdiction complète des essais. Une grande partie du travail préparatoire sur la vérification a été réalisée grâce aux efforts inlassables de M. Peter Marshal et de M. Ola Dahlman et du Groupe d'experts scientifiques.

Nous notons avec satisfaction que l'essai mondial d'un système de surveillance sismique du CTBT, le GSETT-3, est entré avec succès dans sa phase en grandeur réelle le 1er janvier de cette année. La Norvège participe à cet essai en fournissant des données provenant de certaines des stations sismiques les plus avancées du monde. Nous sommes heureux de constater le rôle actif des scientifiques norvégiens dans la planification et le lancement du GSETT-3. De plus, la Norvège fournit une assistance technique à de nombreux pays pour leur permettre de prendre part à cette importante expérience.

Avec les progrès encourageants du GSETT-3, nous considérons que le développement de la composante sismique du futur système de surveillance du CTBT est maintenant bien engagé. Il importe à présent de commencer à tester de façon réaliste les autres technologies envisagées pour le système de surveillance, de sorte qu'un système opérationnel puisse être prêt le plus tôt possible. Nous pensons que le système du GSETT-3 devrait être utilisé comme cadre pour de tels essais, qui doivent naturellement être effectués de telle manière qu'ils ne soient pas contraires au but principal du GSETT-3. L'objectif global serait de développer et de montrer en action les synergies des différentes technologies de vérification dans le système de surveillance du CTBT qui sera un jour mis en place.

Le système international de vérification devrait bénéficier d'un financement international, de sorte que les coûts soient équitablement répartis. Un financement international éviterait d'imposer des charges économiques déraisonnables à des pays dont la participation est essentielle à l'obtention d'une couverture mondiale suffisante. Il faciliterait l'établissement de nouvelles stations sismiques en des lieux appropriés. En outre, il permettrait d'être sûr que toutes les stations et liaisons de communication seront exploitées conformément aux normes requises, et que les coûts de l'exploitation du système international pourront être réduits sans que la qualité ou l'efficacité ne soit sacrifiée. Chose peut-être plus importante, un financement international est la meilleure garantie que le système de surveillance restera un agent de dissuasion efficace contre des essais nucléaires clandestins même à long terme. Avec un tel financement, nous serons sûrs que les stations de surveillance situées dans tous les pays participants pourront dans l'avenir être maintenues conformes aux normes élevées qui sont requises, sans que cela dépende des ressources disponibles dans tel ou tel pays individuellement.

Je dois saisir cette occasion pour déplorer l'essai nucléaire réalisé tout récemment par la Chine, le 15 mai, peu après la fin de la Conférence sur le TNP, qui avait pourtant mis l'accent sur le fait que les Etats dotés d'armes nucléaires devraient exercer la plus grande retenue à cet égard. Tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient s'abstenir d'effectuer de nouveaux essais.

(Mme Bjerke, Norvège)

Une fois le texte du CTBT mis au point, la question prioritaire suivante à l'ordre du jour des négociations de la Conférence du désarmement devrait être le projet d'accord interdisant la production de matières fissiles de qualité militaire. La Conférence sur le TNP nous a apporté un nouvel engagement d'accélérer les négociations sur un tel traité. Ma délégation a hâte que la Conférence du désarmement engage des négociations sur une convention d'arrêt de la production. Bien que la question soit complexe, nous espérons que la Conférence saura se frayer un chemin à travers cette complexité. L'objectif est simple, arrêter aussitôt que possible la fabrication de matières fissiles à des fins d'armement. Un traité universel à cet effet devrait être à notre portée d'ici la fin du siècle.

La Norvège est particulièrement préoccupée par la sécurité et le contrôle des matières fissiles qui ont été utilisées pour construire des armes. Du fait du désarmement nucléaire, des matières fissiles sont maintenant libérées dans un environnement non sûr. Il faut imaginer des moyens de comptabiliser les stocks existants de matières fissiles militaires dans le cadre du futur régime international d'arrêt de la production, ou parallèlement à ce régime. Dans ce contexte, j'aimerais complimenter le Gouvernement des Etats-Unis d'avoir décidé de laisser l'AIEA inspecter un important stock de matières fissiles qui avaient été enlevées d'armes nucléaires démantelées.

La Convention sur les armes chimiques, un triomphe majeur pour la Conférence du désarmement, a été signée par 159 Etats depuis son ouverture à la signature en janvier 1993. A ce jour, 29 pays seulement ont ratifié la Convention. On est bien loin des 65 ratifications nécessaires pour que la Convention puisse entrer en vigueur. Mon gouvernement pense que la Convention sur les armes chimiques est un instrument très important pour assurer la stabilité régionale aussi bien que mondiale. Elle bannit une catégorie d'armes de destruction massive qui sont relativement faciles à acquérir, mais qui peuvent avoir des effets dévastateurs sur les populations civiles. Nous exhortons tous les pays qui ne l'ont pas déjà fait à signer et ratifier la Convention sans délai.

Ces trois dernières années, un gros effort a été fait pour clarifier les possibilités d'ajouter à la Convention sur les armes biologiques et à toxines un protocole relatif à la vérification. Nous pensons que ces travaux ont donné des indications favorables quant à la faisabilité de mesures de vérification qui renforceraient la Convention. Ces efforts doivent être poursuivis en vue d'aboutir à une conclusion à la prochaine conférence d'examen, prévue en 1996.

La non-prolifération des armes de destruction massive prend une importance accrue avec la restructuration des schémas de la sécurité mondiale. Dans le Nord, l'accumulation des armements causée par le conflit entre l'Est et l'Ouest a été remplacée par un désarmement à grande échelle. Mais l'accumulation excessive d'armes observée dans le monde industrialisé dans le passé n'est pas un exemple à imiter par les pays aujourd'hui en voie d'industrialisation. Une plus grande transparence dans les questions militaires et l'apprentissage systématique de la confiance entre les Etats sont essentiels pour faire naître une communauté mondiale plus stable, plus prospère et mieux gouvernée. L'accumulation d'armements conventionnels ne peut que déclencher suspicion mutuelle et contre-mesures. Une rivalité impliquant l'acquisition éventuelle d'armes de destruction massive est particulièrement propre à faire vaciller la stabilité régionale.

(Mme Bjerke, Norvège)

La Conférence du désarmement peut contribuer à apaiser ces inquiétudes. Le registre des armes classiques des Nations Unies remplit une importante fonction en accroissant la confiance internationale, dans la mesure où les nations Membres de l'Organisation lui apportent un soutien sans réserve. D'évidence, beaucoup peut encore être fait pour améliorer le fonctionnement du Registre. La question de la transparence dans les armements, qui est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, offre une possibilité de développer le concept d'une plus grande franchise internationale dans le domaine des armements conventionnels.

Aujourd'hui, nous devons nous concentrer sur l'accumulation et l'utilisation des armes conventionnelles. Dans de nombreux conflits de par le monde, des millions de civils sont les victimes innocentes de la guerre, fuyant leurs maisons et leurs pays pour échapper aux dévastations causées par ces armes.

Les destructions et les bouleversements causés par les guerres conventionnelles n'affectent cependant pas que la situation présente. Les effets en termes d'habitat dévasté, notamment par l'emploi généralisé des mines, concerneront de nombreuses générations à venir. Un régime international pour contrôler l'utilisation sans discrimination des mines antipersonnel, en vue d'éliminer un jour ces armes, représenterait un grand pas en avant, surtout pour les populations du monde en développement.

Nous sommes fermement convaincus que les conflits armés, qu'il s'agisse de conflits internes ou de conflits entre Etats, doivent et peuvent être évités. Les nouvelles qui nous viennent de l'ex-Yougoslavie, de l'ex-Union soviétique ou du Moyen-Orient nous rappellent quotidiennement cet impératif. Une réduction et un contrôle des armements au niveau mondial, et l'interdiction des armements les plus horribles et les plus primitifs, aideraient les peuples de toutes les régions. Mais les accords régionaux de contrôle des armements devraient aussi être encouragés. Dans les régions où des conflits menacent, des arrangements pour freiner les fournitures d'armes aux parties peuvent constituer la mesure préventive la plus importante et la plus efficace. L'UNIDIR a entrepris une intéressante étude sur le désarmement et la solution des conflits qui pourrait jeter de nouvelles lumières sur les possibilités d'utiliser le désarmement plus activement comme un outil pour la prévention et la gestion des conflits.

Mon pays suit activement les travaux de la Conférence depuis plus de dix ans, et il est candidat à l'admission depuis 1982. Cela reste pour nous et pour les autres observateurs une cause de profonde déception que nous ne puissions pas prendre pleinement part à des négociations qui sont également importantes par rapport à nos intérêts nationaux, que nous ne puissions pas prendre place en tant que partenaires égaux dans les négociations sur le traité d'interdiction complète des essais, sur l'arrêt de la production de matières fissiles et sur les autres points inscrits à votre ordre du jour.

Il y a maintenant un large accord international sur la nécessité d'un élargissement de la composition de la Conférence. L'Assemblée générale a adopté l'an dernier une résolution sur cette question. Un partenariat plus large est maintenant nécessaire pour faire avancer la cause du désarmement

(Mme Bjerke, Norvège)

international. Une Conférence du désarmement élargie est nécessaire pour que le sens de la propriété des traités de désarmement négociés par la Conférence soit davantage partagé. Après tout, le but est d'obtenir l'universalité pour les instruments juridiques qui formeront un rempart contre les armes de destruction massive et l'accumulation excessive des armements.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la Norvège de sa déclaration et des aimables paroles qu'elle m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, l'ambassadeur Akram.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer la satisfaction de ma délégation pour le talent avec lequel vous avez guidé les travaux de la Conférence au cours des dernières semaines.

La présence ici aujourd'hui du Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbayev, est certainement un honneur pour la Conférence du désarmement. Le Pakistan entretient des relations étroites et amicales avec le Kazakhstan, où le premier ministre Bhutto a été si chaleureusement reçue par le président Nazarbayev. Nous avons écouté avec une grande attention la déclaration de celui-ci, et nous saluons les actions audacieuses entreprises par le Kazakhstan pour promouvoir le désarmement nucléaire et la sécurité internationale, tant régionale que mondiale.

Nous saluons également la présence parmi nous du Secrétaire d'Etat de la Norvège, et nous prenons note de son importante déclaration.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour souhaiter officiellement la bienvenue à nos nouveaux collègues, l'ambassadeur Celso Lafer, du Brésil, l'ambassadeur Agus Tarmidzi, de l'Indonésie, et l'ambassadeur Antonio de Icaza, du Mexique.

Nous avons commencé cette deuxième partie de la session de 1995 de la Conférence du désarmement avec un nouvel espoir de réaliser des progrès vers un désarmement authentique.

Depuis la fin de la première partie de notre session, le Traité de non-prolifération nucléaire a été prorogé indéfiniment. Si la Conférence sur le TNP a pu atteindre cet objectif, la manière dont cette décision a été obtenue, et le fait que la Conférence, pour la troisième fois, n'a pu adopter un document final convenu passant en revue le fonctionnement du Traité, sont des signes de la fragilité du consensus sur lequel repose l'observance du Traité. La non-prolifération est surtout un objectif politique, qui doit être atteint grâce à l'accord politique des Etats concernés. Il ne sera pas possible d'obtenir un respect universel ou indéfini du Traité en cherchant des excuses pour certains Etats tout en imposant à d'autres des embargos discriminatoires. On peut promouvoir la non-prolifération en répondant aux préoccupations de sécurité de tous les Etats; pas par des mesures qui aggravent les menaces qui pèsent sur leur sécurité et leur survie.

(M. Akram, Pakistan)

Le Pakistan pense que le TNP est un facteur de stabilité internationale. Nous sommes heureux que le Traité ait été prorogé. Cela n'implique pas que nous puissions passer sous silence le caractère discriminatoire du Traité. Et vu les préoccupations relatives à notre sécurité que suscitent principalement des menaces à l'intérieur de notre région, le Pakistan ne peut adhérer au TNP unilatéralement.

La nation pakistanaise tout entière est déterminée à résister aux mesures unilatérales et discriminatoires auxquelles notre pays a été soumis pendant de si nombreuses années, et à inverser ces mesures. A la Conférence sur le TNP également, certains de nos amis ont cherché à mettre sur le même plan la position du Pakistan et celle d'autres pays qui ont constamment rejeté le TNP et introduit le spectre des armes nucléaires dans leurs régions respectives. Les délégués qui ont insisté pour que ces fausses équations soient consignées dans les documents de la Conférence d'examen savent très bien que le Pakistan a travaillé activement pour promouvoir la non-prolifération mondiale et régionale, que nous avons activement soutenu des initiatives prises et des propositions faites par leur propre pays en faveur de mesures de non-prolifération en Asie du Sud. Ces initiatives et propositions attendent que leur auteur y donne suite résolument et équitablement.

Dans ce contexte, j'aimerais attirer l'attention de la Conférence du désarmement aujourd'hui sur la menace que représente la production planifiée de missiles balistiques et leur déploiement imminent contre le Pakistan. Une fois prise, cette mesure fatale transformera une situation déjà tendue en Asie du Sud en une situation explosive. Le Pakistan sera obligé de prendre des mesures appropriées pour répondre à cette menace nouvelle et qualitativement plus grave pour sa sécurité.

Il est essentiel, maintenant que le TNP a été indéfiniment reconduit, de réaffirmer que l'objet de la non-prolifération et du TNP est avant tout de faciliter la réalisation de l'objectif ultime d'un désarmement nucléaire général et complet, parallèlement à un processus de contrôle des armements conventionnels. Ce principe fondamental de la non-prolifération ne peut être compromis par des régimes unilatéraux qui sont destinés à diviser en permanence le monde en Etats qui conservent des armes nucléaires et en Etats qui se voient interdire de le faire. Nous demandons que chacune des puissances nucléaires affirment au cours de cette session de la Conférence que la prorogation indéfinie du TNP ne sera pas interprétée par elle comme légitimant la détention indéfinie d'armes nucléaires par les cinq Etats dotés d'armes nucléaires.

Maintenant que la guerre froide est révolue, maintenant que la doctrine de la destruction mutuelle assurée a été ostensiblement jetée dans les poubelles de l'histoire, la réalisation de l'objectif d'un désarmement nucléaire complet ne peut être refusée comme un rêve utopique. Les cinq puissances nucléaires n'ont pas besoin d'armes nucléaires pour préserver leur sécurité contre les Etats non dotés d'armes nucléaires ou l'une contre l'autre. Nous devons en fait tirer parti de l'occasion qui s'offre aujourd'hui, alors qu'il n'y a pas de confrontation stratégique entre les grandes puissances, pour donner d'urgence un nouvel élan au désarmement nucléaire et à l'interdiction complète des armes nucléaires, comme il en a été



(M. Akram, Pakistan)

de l'interdiction mondiale des armes chimiques. Dans ce contexte, nous avons noté avec préoccupation que le Traité START II ne sera peut-être pas ratifié rapidement par l'une des deux parties ou même par les deux; que les Etats dotés d'armes nucléaires, tout en réduisant quantitativement leurs arsenaux nucléaires, sont en train de les perfectionner; et que ces Etats continuent de s'opposer à des négociations concrètes dans cet organe sur le désarmement nucléaire.

La délégation pakistanaise propose que la Conférence du désarmement établisse immédiatement un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Ce comité pourrait commencer ses travaux en examinant l'application de l'accord START II, puis esquisser les mesures nécessaires pour ouvrir des négociations entre les cinq Etats dotés d'armes nucléaires sur le désarmement nucléaire, en vue d'adopter un programme d'élimination complète des armes nucléaires assorti d'un calendrier et ce dans un délai précis.

Depuis près de trente ans, le Traité d'interdiction complète des essais est considéré comme un important instrument dans l'effort pour promouvoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire. Nous ne sommes cependant pas sûrs que ce très ancien consensus sous-tende réellement les positions de certains Etats dans nos négociations sur le CTBT au sein de cette conférence. Certaines positions prises ici par les Etats dotés d'armes nucléaires, qui revendiquent le droit de continuer d'effectuer des essais nucléaires, sous un prétexte ou sous un autre, même après en avoir réalisé des centaines ou des milliers, soulèvent de graves questions quant à leur intention de renoncer à continuer de mettre au point des armes nucléaires.

Le Traité d'interdiction complète des essais ne doit pas être transformé en un autre traité d'interdiction des essais au-delà d'un certain seuil. Il ne doit pas non plus devenir simplement un autre instrument contre la prolifération horizontale, tout en accordant aux Etats dotés d'armes nucléaires les moyens de continuer de mettre au point de telles armes. A une prochaine séance, ma délégation présentera une analyse plus détaillée des implications, pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires, des positions prises par les Etats dotés d'armes nucléaires sur la portée du CTBT.

Semblablement, les buts originaux d'une interdiction de la production de matières fissiles risquent d'être compromis. Tel qu'il avait été proposé à l'origine par le Canada, et appuyé pendant des années par l'Assemblée générale, un traité sur les matières fissiles était censé arrêter la production de matières fissiles et réduire progressivement les stocks, servant ainsi les objectifs à la fois de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Un simple arrêt de la production ne servirait qu'à geler le statu quo actuel, statu quo inéquitable et, dans certaines régions, dangereux.

Aujourd'hui, la quantité de matières fissiles détenue par les Etats dotés d'armes nucléaires est plus que suffisante pour construire des milliers d'armes nucléaires supplémentaires. Cela ne pourrait qu'accentuer l'asymétrie de leurs arsenaux nucléaires. Mais beaucoup d'autres problèmes encore resteront sans réponse si l'on s'en tient à un simple arrêt de la production. Toutes ces questions requièrent un débat et une clarification, alors que nous entreprenons de négocier une convention sur les matières fissiles qui signifie quelque chose et soit universellement acceptable.

(M. Akram, Pakistan)

Dans ce contexte, j'aimerais exprimer à l'ambassadeur Gerald Shannon, du Canada, ma profonde reconnaissance pour la façon tout à fait digne d'éloges dont il s'est acquitté de sa tâche de coordonnateur spécial sur les matières fissiles. Nous voulons aujourd'hui lui dire adieu et l'assurer que son absence sera ressentie par la Conférence, tandis qu'elle s'attaque à ce difficile problème.

Cela fait près de 15 ans que l'Assemblée générale a recommandé que la Conférence du désarmement conclue un instrument international contraignant sur les garanties de sécurité à fournir aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Après bien des années de discussions stériles, cette question a été abordée au début de l'année par les Etats dotés d'armes nucléaires dans le contexte du Traité sur la non-prolifération nucléaire. Quatre de ces Etats ont parrainé la résolution 984 du Conseil de sécurité offrant des garanties "positives" d'aide contre des agressions nucléaires. Il n'est peut-être pas accidentel que l'accord n'ait pu se faire au sein de la Conférence du désarmement pour rétablir le Comité spécial sur des garanties de sécurité négatives.

Le Pakistan est préoccupé de constater que ces actions ont été entreprises en dehors de la Conférence, qui a reçu mandat de conclure un accord international contraignant sur des garanties de sécurité en faveur des Etats non dotés d'armes nucléaires.

Notre position a toujours été que tant qu'un désarmement nucléaire complet n'aura pas été réalisé, les Etats non dotés d'armes nucléaires ont tous le droit de recevoir des Etats dotés d'armes nucléaires des garanties crédibles contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires. Tout lien entre les garanties de sécurité offertes à un Etat et son adhésion à un traité particulier, que ce soit le TNP ou n'importe quel autre traité, constitue une atteinte à la Charte des Nations Unies, et plus précisément au principe de l'égalité souveraine des Etats et de l'Article 51, qui investit chaque Etat du droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, par l'entremise ou en dehors du Conseil de sécurité des Nations Unies.

La délégation pakistanaise demande instamment la réactivation immédiate du comité spécial sur des garanties négatives de sécurité, qui serait chargé de reprendre l'examen d'un instrument international et juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité en faveur des Etats non dotés d'armes nucléaires.

La résistance au comité spécial sur des garanties négatives de sécurité a été justifiée vers le début de notre session par la réaction du Groupe des 21 vis-à-vis de l'établissement du Comité spécial sur la transparence dans les armements. Le Pakistan n'est pas opposé à la création de ce comité spécial. Nous pensons cependant que l'approche axée sur l'offre, reflétée dans la nomenclature du Comité, a peu de chances de promouvoir les objectifs du contrôle des armements classiques et de la stabilité internationale. Un contrôle à sens unique du transfert des armements ne peut redresser le déséquilibre qui existe dans les régions sensibles du monde. Des embargos discriminatoires ont dans de nombreux cas aggravé la menace pour la paix, accentué le danger de prolifération et fait échouer des initiatives en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Le contrôle des armements

(M. Akram, Pakistan)

conventionnels doit s'attaquer aux causes fondamentales de l'insécurité, qui naît des différends, des conflits et des perceptions de la menace. Le contrôle des armements conventionnels doit chercher à favoriser l'équilibre et la sécurité entre tous les Etats des régions concernées. Ma délégation fera dès qu'elle en aura l'occasion une présentation détaillée d'une approche possible du contrôle des armements conventionnels, et nous espérons que la Conférence la suivra activement.

La délégation pakistanaise soumettra aussi prochainement à l'examen de la Conférence des vues et des suggestions plus détaillées concernant certains des autres points inscrits à notre ordre du jour. En attendant, nous pensons que la Conférence devrait établir rapidement des comités spéciaux pour mener des négociations concrètes sur tous les points de son ordre du jour, qui devraient être traités sur la base de l'équité et de la non-discrimination.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

J'aimerais maintenant saisir l'occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au nouveau représentant de la Turquie, l'ambassadeur Uluçevik, qui est avec nous pour la première fois aujourd'hui, et que j'invite à prendre la parole.

M. ULUÇEVİK (Turquie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire combien ma délégation apprécie la maîtrise que vous avez montrée dans la conduite des travaux de la Conférence. Laissez-moi aussi vous remercier des paroles chaleureuses de bienvenue que vous avez eues l'amabilité de m'adresser à l'instant.

Comme c'est la première fois aujourd'hui que j'apparais devant cet important organe, je promets solennellement de coopérer avec tous mes collègues ainsi qu'avec notre distingué Secrétaire général, M. Petrovsky, et ses collaborateurs dans la poursuite et la réalisation des nobles objectifs du désarmement. Je puis leur assurer que ma délégation continuera d'appuyer tout effort que fera cette conférence dans le but de créer un monde plus sûr.

Qu'il me soit également permis de dire combien je suis fier que ma première intervention à la Conférence du désarmement ait lieu le même jour que l'important discours de S. E. M. Nursultan Nazarbayev, le Président du Kazakhstan, pays frère de la Turquie.

Comme tous les autres Etats parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Turquie a attaché une grande importance à l'heureuse issue de sa conférence d'examen et de prorogation, et a essayé de contribuer à ses travaux et à son succès. Le résultat que nous avons tous obtenu dans la partie prorogation de la Conférence correspond à l'attente de la Turquie, que l'on peut brièvement définir comme la réalisation de progrès dans la consolidation du régime de non-prolifération nucléaire et le renforcement des espoirs de désarmement nucléaire.

(M. ULUÇEVİK, Turquie)

En fait, la décision de reconduire indéfiniment le Traité n'est pas sortie d'un vote, car toutes les Parties souhaitaient le même résultat. C'est le régime le plus solide possible pour le TNP. Cette décision mérite la satisfaction du monde, car elle revient à approuver une contrainte permanente sur la multiplication nucléaire. Les principaux objectifs du Traité, en ce qui concerne le renforcement du régime de non-prolifération, seront en effet mieux atteints au moyen d'un TNP permanent. En même temps, nous sommes convaincus que le succès d'un désarmement nucléaire complet dépendra de l'application effective du Traité et du respect intégral de ses dispositions.

Un autre résultat important de la Conférence, en conjonction avec la décision de prorogation, a été l'adoption, là aussi sans vote, des Principes et objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires, ainsi que de la décision sur le renforcement du processus d'examen du Traité.

Les Principes et objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires prévoient que le désarmement nucléaire inscrit dans le TNP soit opéré avec détermination. En adoptant cette décision, les Etats dotés d'armes nucléaires ont réaffirmé leur engagement de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire. Ils ont de surcroît promis de réduire et en fin de compte d'éliminer leurs armements nucléaires. Dans ce contexte, cette décision demande l'achèvement des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais, ainsi que l'engagement immédiat et la conclusion rapide de négociations sur une convention interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

La section sur la question des garanties des Principes et objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires est d'une importance cruciale pour la Turquie. Je suis sûr que l'on se rappellera que mon pays a été parmi les premiers à souligner la nécessité d'un mécanisme de vérification efficace du TNP. Aussi nous félicitons-nous de ce que la Conférence ait demandé de promouvoir la transparence dans les contrôles des exportations nucléaires. Les Etats doivent, à travers des mesures nationales vigoureuses et une coopération internationale, maintenir les plus hauts niveaux possibles de sécurité nucléaire, y compris dans la gestion des déchets, et observer des normes et des principes directeurs concernant la comptabilité, la protection physique et le transport des matières nucléaires.

A cet égard, nous pensons que les garanties prévues à l'article III du TNP sont conçues dans le but exclusif de vérifier l'accomplissement des obligations souscrites par les Etats parties au Traité, en vue d'empêcher que l'énergie nucléaire, au lieu d'être utilisée pour des utilisations pacifiques, soit détournée au profit d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Bref, nous appuyons sans réserve l'approche concernant le renforcement du système de garanties de l'AIEA contenue dans le texte de la décision sur les Principes et objectifs. Mais nous aurions sans doute trouvé encore plus satisfaisant d'inclure dans le texte de la décision les éléments sur lesquels l'accord s'était fait à la deuxième Commission de la Conférence concernant un accès plus large de l'AIEA aux informations pertinentes et un accès physique plus large aux sites pertinents, comme envisagé dans le Programme 93 + 2.

(M. ULUÇEVİK, Turquie)

La décision adoptée sur le renforcement du processus d'examen du Traité est elle aussi bien accueillie par la Turquie. Mon pays suivra attentivement le processus préparatoire et les conférences d'examen et apportera des contributions constructives.

Nous notons avec joie qu'après l'ère de la guerre froide, des progrès concrets et significatifs ont été faits dans le domaine du désarmement. Mais nous sommes en même temps conscients du fait que d'importantes tâches nous attendent.

Dans ce contexte, nous considérons comme un événement historique la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Nous pensons que cette conférence aura des impacts positifs sur les efforts visant à donner au TNP un caractère universel. C'est pourquoi nous demandons à nouveau aux Etats qui ne sont pas encore parties au Traité d'adhérer au TNP reconduit indéfiniment, et d'accepter ainsi un engagement international juridiquement contraignant de ne pas acquérir d'armes nucléaires ou de dispositifs explosifs nucléaires et d'accepter de soumettre toutes leurs activités nucléaires aux garanties de l'AIEA.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Turquie de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, l'ambassadeur Tarmidzi.

M. TARMIDZI (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout d'exprimer la satisfaction de la délégation indonésienne de voir le représentant du Kenya - pays avec lequel l'Indonésie entretient d'excellentes relations - présider les séances plénières de la Conférence du désarmement. La présidence de nos travaux à un stade important des délibérations de la Conférence, où certaines questions en suspens demandent à être résolues, ne saurait mieux convenir à un diplomate chevronné de votre envergure. J'aimerais exprimer par la même occasion mes très sincères remerciements pour les paroles de bienvenue que vous m'avez adressées à la dernière séance plénière. En fait, ce n'était pas la première fois que j'étais accueilli devant cette instance puisque j'avais également coiffé la délégation indonésienne à la Conférence du désarmement de 1987 à 1988. Je suis reconnaissant également à vos prédécesseurs, l'ambassadeur Vattani d'Italie, et l'ambassadeur Kurokochi, du Japon, pour l'excellente manière dont ils ont dirigé nos précédents débats. Qu'il me soit permis aussi de souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux ambassadeurs du Brésil, de la Finlande, du Mexique et de la Turquie, dont la sagesse contribuera certainement pour beaucoup à la réalisation de nos objectifs.

J'aimerais dire aussi combien je suis sensible au privilège de pouvoir prendre la parole devant cette assemblée plénière après avoir entendu l'allocution liminaire du Président du Kazakhstan. En effet, le contenu de cet exposé, source d'inspiration pour la Conférence, revêt une importance particulière dans la mesure où il nous servira de guide dans l'accomplissement des tâches que nous a confiées la communauté internationale.

(M. Tarmidzi, Indonésie)

Par ailleurs, la déclaration du Secrétaire d'Etat norvégien aux affaires étrangères a retenu la meilleure attention de ma délégation.

Je souscris pleinement à la conclusion, formulée par certains orateurs lors de la précédente séance plénière et aujourd'hui même, selon laquelle les travaux de cette deuxième partie de la session annuelle de la Conférence seront très certainement éclairés par les résultats de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, pendant laquelle les Etats parties au Traité ont pris des décisions sur plusieurs points tels que la prorogation de cet instrument pendant une période indéfinie, le renforcement du mécanisme d'examen, la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et les objectifs et principes engageant les Etats parties. En ce qui concerne cette dernière Conférence, trois points au moins ressortent. Premièrement, les Etats parties n'ont malheureusement pas réussi à se prononcer par consensus au sujet de la prorogation indéfinie du Traité; deuxièmement, les Etats Parties n'ont pas réussi non plus à élaborer de document final à la fin de la Conférence; et, troisièmement, les décisions adoptées par la Conférence ont constitué un bloc. Autrement dit, aucune décision au sujet de la prorogation indéfinie du TNP n'aurait été possible si les deux parties antagonistes n'étaient convenues que celle-ci serait liée aux trois autres décisions que j'ai déjà mentionnées.

Le fait, pour la Conférence de 1995 sur le TNP, de ne pas parvenir à un consensus au sujet de la prorogation et de la déclaration finale était un phénomène trop important pour être passé sous silence. En effet, il envoie à la communauté internationale un message sans équivoque, à savoir que le régime juridique international créé par le TNP reste très controversé et que les Etats parties sont toujours divisés lorsqu'il s'agit d'en évaluer la mise en oeuvre. Comme nous le savons tous, certaines parties estiment avoir pleinement appliqué le Traité tandis que la majorité pense qu'il reste encore beaucoup à faire, spécialement dans le domaine du désarmement nucléaire, avant de pouvoir affirmer que les Etats parties, en particulier les puissances nucléaires, ont adhéré sans réserve aux dispositions de cet instrument et s'y conforment pleinement. On peut certes arguer du fait que l'absence de document final n'est pas une nouveauté dans l'histoire du Traité et que, par conséquent, cela n'aura aucun effet sur sa crédibilité. Nous ne sommes pas de cet avis car nous nous trouvons cette fois-ci à un moment très critique de la vie du Traité, dans une phase au cours de laquelle les processus d'examen et de prise de décision auraient dû se dérouler de façon harmonieuse afin que la mise en oeuvre de cet instrument ne soit entachée d'aucun défaut fondamental. C'est pour cette raison que ma délégation considère que la décision de proroger le Traité indéfiniment sonne malheureusement creux.

Je ne vous apprendrai donc rien en affirmant que l'Indonésie n'était pas entièrement satisfaite des résultats de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995. En effet, à en juger par le caractère laborieux des tractations, ma délégation était parvenue à la conclusion que les Etats parties, notamment les puissances nucléaires, étaient moins attachés qu'auparavant à l'un des principaux objectifs du TNP, qui est le désarmement nucléaire. Fait encore plus inquiétant, les Etats dotés d'armes nucléaires ont exprimé une forte opposition quant à l'engagement de négocier, sérieusement et à l'échelon multilatéral, un régime international juridiquement contraignant

(M. Tarmidzi, Indonésie)

garantissant les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires, hostilité qui était considérée comme l'un des principaux obstacles à l'adoption, par la Conférence, d'une déclaration finale par consensus. On ne peut s'empêcher aussi d'avoir l'impression qu'on a beaucoup insisté sur la question de la prorogation du Traité et les problèmes liés à la non-prolifération, escamotant ainsi la question du désarmement nucléaire, thème auquel les Etats non dotés d'armes nucléaires attachent beaucoup plus d'importance en cette période d'après guerre froide.

Certes, ma délégation convient entièrement que la prolifération des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, fait peser de graves menaces sur la paix et la sécurité internationales, mais elle continue de penser que le désarmement nucléaire vient toujours largement en tête des questions inscrites à notre ordre du jour car l'existence continue de ces armes horribles invitera inévitablement à la prolifération. Nous pensons donc que le désarmement nucléaire est le seul remède à la prolifération et que plus tôt on y parviendra, mieux cela vaudra. Cette attitude de certains - qui s'apparente à un manque de sérieux et de volonté politique - pour ce qui est de mener des négociations de bonne foi dans ce domaine ne manquera pas d'entamer la crédibilité du TNP ainsi que la confiance que les Etats parties ont placée dans cet instrument. Ma délégation évaluera continuellement l'application de ce traité afin d'étudier les mesures qu'il convient de prendre au cas où certains Etats parties, en particulier les puissances nucléaires, ne seraient pas en mesure de se conformer strictement aux engagements pris au titre du Traité ou d'y adhérer de bonne foi. Dans cette perspective, les puissances nucléaires devront avant tout accepter de se plier à la sagesse collective de la Conférence du désarmement pour ce qui est de créer un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité. Après l'adoption par consensus, lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, des objectifs et principes engageant les Etats parties, ma délégation ne voit aucun obstacle à la création de ce comité et espère donc que ces Etats n'empêcheront pas le consensus. En outre, cette initiative devrait être suivie de la création - à laquelle le Groupe des 21 attache aussi beaucoup d'importance - d'un organe subsidiaire sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Malheureusement, la Conférence du désarmement s'est trop appesantie sur la question de la non-prolifération des armes de destruction massive, et cet aspect est particulièrement flagrant lorsqu'on évalue en toute franchise la conduite des négociations sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires. S'agissant du premier, les puissances nucléaires insistent beaucoup pour que sa portée soit formulée de telle manière que l'interdiction ne soit complète que pour les Etats qui n'ont pas encore mis ces armes à l'essai, tout en laissant ouverte la possibilité, pour les Etats dotés d'armes nucléaires, de continuer les essais à l'aide de techniques complexes qui ne peuvent pas être interdites par le traité. Il en va de même du traité sur l'arrêt de la production : en effet, on a eu tendance à interpréter au sens étroit le rapport élaboré par le coordonnateur spécial sur cette question, l'ambassadeur Shannon, du Canada, excluant ainsi la nécessité de débattre aussi des stocks existants.

(M. Tarmidzi, Indonésie)

A cet égard, ma délégation tient à rappeler aux membres de la Conférence du désarmement qu'il faut bien garder à l'esprit le fait que l'appellation même de la Conférence évoque clairement les objectifs que nous devons nous efforcer d'atteindre, à savoir conclure une série d'accords juridiques sur le désarmement, notamment des instruments réglementant les armes de destruction massive. Faute de le faire, la raison d'être même de la Conférence risquerait d'être sérieusement battue en brèche. Il faudrait peut-être alors la rebaptiser "Conférence sur la non-prolifération", titre dont ma délégation doute qu'il recueille l'assentiment de quiconque ici présent.

Pour conclure sur une note positive, je dirai que ma délégation est prête à participer à tout dialogue constructif afin de préserver la réputation de la Conférence, unique organe multilatéral de négociation des questions de désarmement et instance en laquelle la communauté internationale a placé de grandes espérances. En conséquence, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce que les objectifs réels de la Conférence ne soient jamais perdus de vue et restent à notre portée, y compris la conclusion du CTBT en 1996 au plus tard.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Indonésie pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Avant de donner la parole à l'ambassadeur Shannon, je tiens à déclarer, au nom de la Conférence ainsi qu'en mon nom propre, que nous regrettons son prochain départ de Genève après une impressionnante performance. Nous nous souviendrons tous avec gratitude de la contribution de l'ambassadeur Shannon aux travaux de notre Conférence, notamment en tant que président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, en 1990. Plus récemment, il a joué un rôle décisif dans le succès des consultations, longues et difficiles, qui ont abouti à un accord sur un mandat de négociation d'une interdiction de la production des matières fissiles aux fins de la production d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Le sens des responsabilités et l'intégrité de l'ambassadeur Shannon nous manqueront beaucoup et je suis certain de parler en notre nom à tous en lui souhaitant ainsi qu'à sa famille bonheur et succès.

M. SHANNON (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup des paroles aimables que vous m'avez adressées, et qui me sont allées droit au coeur. Comme c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole en séance plénière sous votre présidence, je tiens à mon tour à vous féliciter de votre accession à cette fonction et de la manière efficace dont vous dirigez nos travaux, surtout lors des débats difficiles qui se sont déroulés durant la dernière semaine de la première partie de la Conférence, en avril.

Sur le point de prendre congé de la Conférence du désarmement, j'aimerais, avec votre permission, faire part de certaines réflexions personnelles. La Conférence est aujourd'hui un lieu très différent de ce qu'elle était lorsque j'ai assisté, en 1990, à ma première séance plénière. En fait, si je me souviens bien, j'occupais ce même siège à mon arrivée. Au cours des cinq années et demie qui viennent de s'écouler, trois événements



(M. Shannon, Canada)

se sont imposés sur la scène du désarmement : l'un s'est produit entre les murs de cette salle impressionnante et les deux autres à l'extérieur. Le premier a trait bien entendu à la conclusion, en 1992, de la Convention sur les armes chimiques, qui a été bien trop longue à négocier mais qui devrait conduire à l'élimination de toute une classe d'armes de destruction massive.

Les deux autres événements, d'importance capitale pour nos travaux, étaient la fin de la guerre froide et la décision, prise dernièrement à New York, de proroger indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La fin de la guerre froide était stupéfiante par la rapidité avec laquelle elle s'est produite dès que la vague du changement a commencé à déferler. Je reviendrai plus tard sur les conséquences directes de cet événement sur les travaux de la Conférence, car j'aimerais me concentrer en premier sur les incidences, en particulier sur les travaux de la Conférence du désarmement et d'autres instances de désarmement, de la prorogation indéfinie du TNP.

Depuis son entrée en vigueur il y a 25 ans, le TNP a été l'un des piliers de la politique sécuritaire du Canada. Quelles sont donc les répercussions de cette prorogation indéfinie sur le Canada en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires ? L'acquis le plus important, pour le Canada, est que le Traité est désormais un instrument permanent et non pas un recueil de dispositions temporaires et incertaines sur lesquelles nous reviendrions de temps à autre. Parallèlement, nous avons consacré dans cet instrument le principe de responsabilité. C'est là, à notre sens, un accomplissement historique. Le principal enjeu consiste dès lors à conférer à la participation à cet instrument - qui est à présent quasi planétaire - une dimension universelle.

Suite aux décisions prises à New York, les Etats Parties au TNP, y compris les puissances nucléaires, se sont engagés à renforcer le processus d'examen. Celui-ci commencera avec des commissions préparatoires de 1997, 1998 et 1999, avant le prochain examen formel de l'an 2000. Ce nouvel engagement suppose un examen accéléré et plus fréquent de la responsabilité dans le but de hâter le désarmement nucléaire et de prévenir la non-prolifération.

La déclaration de principes qui a été adoptée lors de la Conférence sur le TNP a permis, entre autres réalisations importantes, l'adoption d'un programme d'action qui exige, de la part des puissances nucléaires, la volonté de déployer systématiquement des efforts en vue de réduire progressivement les armes nucléaires à l'échelle de la planète, le but ultime étant d'éliminer ces armes. On ne peut que se féliciter de cet engagement pris par les puissances nucléaires de procéder au désarmement nucléaire de façon plus concrète et plus structurée. En outre, ce programme d'action engage clairement tous les Etats parties à mener à bien les négociations sur le CTBT au plus tard en 1996. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a longtemps été notre objectif commun, mais nous avons désormais tous accepté que les négociations soient définitivement closes, et nous devons veiller à ce que cet engagement soit respecté. Le programme d'action nous engage également, en termes énergiques, à commencer immédiatement - et à conclure sans tarder - les négociations sur un traité d'interdiction de la production conformément à la déclaration que j'ai faite devant la Conférence le 23 mars dernier, et au mandat qui y figure.

(M. Shannon, Canada)

Les négociations sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont déjà bien progressé, et les nombreux travaux sur la mise en place du système de surveillance international ont été fructueux. Il faudra affiner davantage les résultats et prendre, avant la fin de l'année, des décisions importantes dans les domaines de l'organisation, de l'entrée en vigueur, de la portée, de la durée et de la dénonciation sous peine de discréditer l'engagement solennel que nous avons pris à New York.

Il incombe à tous les membres de la Conférence du désarmement de créer les conditions le plus favorable possible au succès des négociations sur le traité. A cet égard, je dois dire que la décision regrettable de la République populaire de Chine d'effectuer un essai nucléaire souterrain à Lop Nor le 15 mai n'est nullement conforme à ce devoir. Nous avons entendu le Gouvernement chinois affirmer que la Chine a réalisé relativement peu d'essais par comparaison aux autres puissances nucléaires. Cela étant, comment concilier l'expérimentation nucléaire - au moment même où nous nous évertuons à donner au monde ce que nous avons lui promis - avec la notion de "plus grande retenue", qui est énoncée au principe 4 i) de la déclaration de principes ? Toutes les puissances sont tenues de respecter l'obligation, qu'elles ont elles-mêmes contractée, de faire preuve de la plus grande retenue, et elles doivent se comporter de façon responsable si elles veulent tenir cet engagement.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, et comme vous l'avez fait observer, je porte un intérêt particulier aux progrès des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Je suis reconnaissant à la Conférence de m'avoir donné la possibilité de contribuer directement aux résultats que nous avons obtenus collectivement à ce jour. Tout au long de mes consultations et de mes activités en tant que coordonnateur spécial, j'ai bénéficié de l'appui et de l'assistance des délégations des Etats membres et des Etats non membres, et je les en remercie. Le mois dernier, à New York, les Etats Parties au TNP ont reconnu, dans la décision relative aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, la nécessité de conclure rapidement une convention interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, et j'exhorte les délégations à redoubler d'efforts dans cette perspective. A-t-on une raison particulière de ne pas conclure cet instrument aussitôt que possible, une fois qu'on aura adopté le CTBT ?

Il est évident qu'il reste encore à faire dans d'autres domaines aussi. Les garanties de sécurité fournies par les cinq puissances nucléaires à la séance plénière de clôture du 6 avril étaient les bienvenues, mais elles étaient unilatérales et, par conséquent, sujettes à modification unilatérale. Certes, la résolution 984 du Conseil de sécurité en date du 11 avril 1995 a ajouté à la solennité de l'engagement pris par les Etats dotés d'armes nucléaires, mais elle n'a pas répondu à l'attente de nombreux Etats parties au TNP, qui recherchent des engagements contraignants. Je note avec satisfaction que la déclaration de principes engage à prendre de nouvelles dispositions pour donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires Parties au Traité des garanties contre l'emploi ou de la menace de telles armes.

(M. Shannon, Canada)

Enfin, nous devons continuer d'examiner le fonctionnement et l'efficacité de la Conférence du désarmement. La guerre froide a pris fin, mais la Conférence est-elle équipée pour accomplir les tâches qui l'attendent ? Peut-elle réagir efficacement à l'évolution des besoins de ses membres ? En ce qui me concerne, je suis persuadé qu'il faudra revoir de fond en comble certaines traditions de la Conférence du désarmement, à commencer par sa structure par groupe géographique. Cet agencement, qui a certes son utilité, empêche souvent l'instauration d'un vrai dialogue sur des questions importantes. Il masque les auteurs de propositions ou les opposants, si bien que les débats se déroulent trop souvent dans le noir. Si elles servaient souvent à calmer le jeu pendant la guerre froide, les consultations du Président - aujourd'hui la seule instance formelle d'échanges entre les groupes - sont aujourd'hui un mécanisme artificiel et stérile.

Loin de moi tout jugement sur les titulaires passés ou présents de la présidence. A un moment ou à un autre, nous avons, ou nous aurons, tous à exercer cette fonction. Le système des groupes est un mécanisme que nous avons tous hérité d'un passé révolu. Libérons-nous de cette relique et abordons nos différences ouvertement et directement.

C'est lors des consultations sur l'arrêt de la production que les insuffisances de la structure de groupe m'ont sauté aux yeux. Mais j'ai découvert aussi certaines possibilités d'aller de l'avant. Ainsi, j'ai pu réunir, à trois reprises, des membres sans distinction de groupe au sens traditionnel. Il m'a semblé que les participants ont trouvé ces réunions productives et utiles aux travaux de la Conférence dans son ensemble. C'est du moins les observations que j'ai entendues. Je rends hommage aux participants qui se sont prêtés de bonne grâce à cette expérience, avec les résultats que nous avons pu obtenir.

Dans le cadre du TNP, le Canada a convoqué aussi - là encore à la satisfaction de nombreux participants - des réunions de groupements non traditionnels qui ont donné des résultats tangibles. Ces expériences m'ont appris que nous devrions tous être réceptifs à de nouvelles manières de procéder, tant sur la forme que sur le fond, si nous voulons que la Conférence garde son intérêt, son efficacité et son rôle de premier plan dans la recherche de solutions aux problèmes les plus pressants qui se posent au niveau de la sécurité internationale.

Je tiens aussi à exprimer notre regret, profond et constant, de voir que la Conférence n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur une liste de pays à rajouter parmi ses membres afin d'élargir sa composition au demeurant très limitée; une fois ce problème résolu, la Conférence du désarmement deviendra un organe plus crédible à mesure que nous avancerons vers la conclusion des négociations importantes que nous menons actuellement ou que nous en engagerons de nouvelles. De plus, elle reflétera plus fidèlement le climat du désarmement en cette fin de millénaire. Nous continuons de penser que l'exclusivité n'a plus aucune justification. Nous continuons d'appuyer le principe de l'admission de tous les Etats qui font officiellement acte de candidature avant une date limite donnée et conformément à la procédure établie.

(M. Shannon, Canada)

Cela soulève d'autres questions. La règle du consensus est-elle utile, notamment dans le cadre d'une Conférence du désarmement élargie ? Cette pratique est en vigueur dans la plupart des instances de négociation, mais les Etats s'abstiennent d'entraver leur action en en faisant une règle.

Je ne voudrais pas détourner la Conférence du désarmement de ses importants travaux sur un traité d'interdiction complète des essais ou sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires par une dissection de notre constitution ou des règles et usages auxquels nous nous conformons. Mais remettons en question notre manière de procéder. Il ne suffit pas de se contenter de dire que c'est ainsi que nous avons toujours fait. Les règles et les procédures sont des instruments, non des objets en soi. Si elles contribuent à nos travaux, gardons-les. Si elles se mettent en travers de notre chemin, débarrassons-nous en.

Pour conclure, je tiens à vous remercier tous de votre appui et de vos encouragements durant toute la période où j'ai représenté mon pays devant cette instance, et en particulier pendant ces 16 derniers mois en tant que coordonnateur spécial. Je vous souhaite plein succès dans les travaux qui vous attendent.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. STARR (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter officiellement, au nom de ma délégation et en mon nom propre, et aussi pour vous remercier des efforts inlassables que vous faites pour promouvoir les objectifs de la Conférence du désarmement. Permettez-moi aussi de souhaiter la bienvenue aux nouveaux ambassadeurs, d'exprimer mon profond regret de voir l'ambassadeur Shannon nous quitter et de rendre hommage à ce dernier pour la constance et le doigté avec lesquels il a lancé les négociations sur l'arrêt de la production.

J'ai exposé le 9 février dernier devant la Conférence la manière dont l'Australie appréhende les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais pour 1995. Maintenant que nous sommes pratiquement à mi-parcours de notre session de négociation de 1995, il est temps de faire le point.

Le climat politique dans lequel nous travaillons s'est nettement modifié depuis la première partie de notre session de 1995, qui a pris fin le 7 avril, avec la série de décisions prises le 11 mai par les 175 Etats parties qui ont participé à la Conférence d'examen et de prorogation du Traité de non-prolifération nucléaire.

A cette occasion, la communauté internationale dans sa très grande majorité - dont les cinq puissances nucléaires - a confirmé et réaffirmé sans ambiguïté son engagement à tout faire pour réaliser l'objectif, fixé dans le Traité, d'un monde exempt d'armes nucléaires. Dans le même temps, la non-prolifération nucléaire a été consacrée en tant que norme de comportement international acceptable et irrévocable. Ces accomplissements historiques ont des retombées positives sur les travaux de la Conférence du désarmement.

(M. Starr, Australie)

Cela devrait influencer sur le rythme des négociations sur le CTBT et sur leur efficacité. Pour la première fois, les cinq puissances nucléaires ont adopté unanimement un programme d'action pour le désarmement nucléaire dont le premier point de fond prévoit "... la conclusion par la Conférence du désarmement, au plus tard en 1996, des négociations sur un traité d'interdiction totale des essais nucléaires universel et internationalement et efficacement vérifiable". L'emploi du mot "programme" était délibéré. Il ne s'agit pas de simples espoirs ou aspirations, de notions qui pourraient ou non prendre corps, mais d'un engagement à prendre des mesures concrètes.

Le choix des mots "au plus tard en 1996" était lui aussi délibéré. Notre objectif collectif est, littéralement, de conclure le CTBT aussitôt que possible, étant entendu que la communauté internationale dans sa grande majorité, y compris les puissances nucléaires, a lancé implicitement un avertissement, à savoir que la conclusion de ce traité ne saurait être reportée au-delà de 1996.

A propos du traité d'interdiction complète des essais, je tiens à souligner l'importance que revêt, pour notre entreprise collective, une atmosphère propice à la réalisation de progrès rapides et à l'instauration d'une confiance mutuelle quant à notre attachement aux objectifs fixés. A cet égard, je dois exprimer une fois de plus la profonde inquiétude qu'inspire à mon gouvernement la poursuite de ses essais nucléaires par la Chine, y compris le tout dernier essai, qui a été réalisé aussitôt après qu'a été prise la décision de prolonger le TNP indéfiniment. Cet acte non seulement bafouait l'esprit positif qui a prévalu lors de la Conférence sur le TNP, mais aussi contrevenait à la norme de non-prolifération qui y avait été réaffirmée aussi clairement.

L'Australie est catégoriquement opposée aux essais nucléaires. Poursuivre les essais au moment où toutes les autres puissances nucléaires font réellement preuve de la plus grande retenue, comme elles s'y étaient engagées dans la déclaration sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, c'est s'inscrire en faux contre les positions d'appui au désarmement nucléaire affirmées par les différents pays.

Quant aux aspects importants du processus de négociation du traité d'interdiction complète des essais, je tiens à affirmer ceci : si nous voulons être pris au sérieux dans notre intention de conclure aussitôt que possible cet instrument, et en tout état de cause en 1996 au plus tard, il est plus qu'évident qu'il ne faudrait pas trop tarder à parvenir à un consensus sur l'objet de l'interdiction; en d'autres termes, nous devons nous accorder sur la question de la portée. Reporter encore les échéances à des dates lointaines, c'est s'exposer au ridicule et trahir une absence de conviction.

Ma délégation estime qu'il est tout à fait possible de conclure sur la question de la portée.

Nous pensons qu'il commence à se dessiner, au sein du Comité de négociation, une tendance nettement perceptible en faveur de la convergence. J'ai constaté avec plaisir, à la fin de la dernière partie de la session de 1995, un appui de principe à l'idée de libeller un article simple et précis

(M. Starr, Australie)

sur la portée du traité, en s'inspirant du projet australien (CD/NTB/WP.222 du 9 mars 1995). Il a été gratifiant de voir d'abord les Etats-Unis, puis le Royaume-Uni, déclarer appuyer cette formulation.

Sur un point connexe, on a entendu, lors du volet de la Conférence sur le TNP consacré à l'examen du traité, des vues importantes au sujet de la proposition selon laquelle les explosions nucléaires dites pacifiques devraient être exclues des interdictions imposées dans le cadre du CTBT. Lors d'une conférence qui a rassemblé dans une large mesure la communauté internationale plus vaste au nom de laquelle nous négocions le CTBT, on est parvenu à un consensus au sujet d'un texte libellé en substance comme suit :

Les avantages potentiels des applications pacifiques des explosions nucléaires n'ont pas été prouvés, et on a exprimé de profondes inquiétudes au sujet des conséquences que pourraient avoir, sur l'environnement, les émissions radioactives provenant de ces applications, ainsi que du risque de prolifération des armes nucléaires. En outre, l'AIEA n'a reçu, depuis l'entrée en vigueur du Traité, aucune demande de services liée aux applications pacifiques des explosions nucléaires. La Conférence note en outre qu'aucun Etat partie n'est doté d'un programme opérationnel d'application pacifique des explosions nucléaires. Elle recommande donc que la Conférence du désarmement tienne compte, lors des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais, de cette situation, ainsi que des faits nouveaux qui pourront surgir.

Bien que la Conférence d'examen et de prorogation du TNP n'ait pas donné lieu à une déclaration finale sur le volet "examen", le libellé qui a été accepté fait clairement ressortir que l'on est peu porté, au niveau international, à prévoir une disposition excluant les explosions nucléaires pacifiques du champ de l'interdiction des essais.

Je n'ai pas l'intention de répéter ici les remarques que j'ai faites le 9 février au sujet des idées issues des divergences d'opinion au sein de la Conférence qui, de l'avis de l'Australie, rendraient impossible un consensus sur la question de la portée du traité. J'exhorte néanmoins les délégations à bien réfléchir avant de continuer de soutenir, à ce stade ultime des négociations, des idées qui soit déborderaient la notion d'interdiction complète des essais, soit la discréditeraient.

Ma délégation comprend l'intérêt particulier qu'attachent les puissances nucléaires à la question de la portée. Cette sympathie est bien entendu liée à l'acceptation, par ces mêmes Etats, d'une responsabilité particulière pour ce qui est de parvenir à un accord sur une conception de la portée qui puisse rallier le plus grand nombre.

Je le dis avec insistance : Il est de plus en plus urgent pour les puissances nucléaires de parvenir à un tel accord et de s'efforcer, au cours des mois d'été à venir, de régler les questions liées à la portée du traité. Tant qu'elles n'y seront pas parvenues et que la Conférence ne sera pas en mesure de parvenir rapidement à un accord sur la portée, nous n'atteindrons pas une conclusion conforme à nos engagements.

(M. Starr, Australie)

Je proposerais que les puissances nucléaires reconsidèrent leur position compte tenu de la réalité nouvelle créée par la prorogation du TNP pour une durée indéfinie. La décision de principe courageuse qu'ont prise les 170 Etats non dotés d'armes nucléaires qui ont participé à la Conférence a fait du monde un lieu plus sûr. A présent, ces Etats attendent une contribution dans ce même esprit en vue de la mise au point de modalités d'accord sur la question de la portée de manière à consolider l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'imposer la norme, désormais consacrée, de la non-prolifération nucléaire.

En ce qui concerne nos activités pendant la présente partie de la session de 1995, ma délégation considère que les travaux du Groupe de travail sur la vérification en sont l'élément central. Au cours des quatre semaines qui restent à courir, il est fort possible - et il est important pour le cours stratégique de nos négociations - que nous prenions une série de décisions concernant le système de surveillance international (SSI) et l'inspection sur place (ISP). Un toilettage du texte est certes nécessaire, mais c'est du Groupe de travail lui-même, et des décisions qu'il prendra, que découleront les progrès que nous attendons. Nous approuvons sans réserve l'intention de l'ambassadeur Norberg de faire en sorte que le Groupe aborde les questions clés en toute priorité.

S'agissant du SSI, nous disposons dans le texte évolutif, grâce aux travaux de forme et de fond qui ont été menés ces derniers mois, d'une série d'options qui nous permettront de nous prononcer sur l'architecture du SSI, notamment sur le nombre et la combinaison des stations de surveillance à incorporer dans les différents réseaux mondiaux; sur le financement; et sur le degré de traitement des données de surveillance par l'organisation centrale.

Ces questions sont complexes, mais les options, leurs retombées et les positions que les délégations ont actuellement adoptées à leur propos sont suffisamment claires. Si nous avons sérieusement l'intention de faire progresser l'élaboration du traité, il nous faudra passer du stade où nous martelons nos positions à celui - moins commode mais plus concret - qui consiste à se mettre au travail pour faire converger nos vues et parvenir, au terme de négociations, à des résultats consensuels.

De même, à propos des inspections sur place, le travail des trois convocateurs a permis de mettre en évidence un ensemble de problèmes étroitement liés qui nécessite, de la part du Groupe de travail, un effort supplémentaire de rapprochement des positions; il s'agit des questions suivantes : rôle éventuel d'une procédure de consultation et de clarification; origine et fondement d'une demande d'inspection sur place; rôle éventuel de l'évaluation technique après une demande d'inspection; conception de l'ISP, à savoir s'il doit s'agir d'une opération simple ou à phases multiples; et modalités de mise en route de l'ISP (procédure dite du "feu rouge" et du "feu vert" et majorité requise). Le Groupe devra à présent trouver le moyen d'étudier et de mettre au point une méthode théorique globale permettant de faire progresser le travail de rédaction. Il serait alors plus facile aux délégations de concéder des points qui sont actuellement protégés dans le texte évolutif mais qui sont incompatibles avec une solution de consensus.

(M. Starr, Australie)

Lors des débats sur le système de surveillance international ou l'inspection sur place qui sont menés au sein du Groupe de travail de la vérification, il serait utile que les délégations soient systématiquement représentées à un niveau en rapport avec leur intention, déclarée, de conclure des accords et de favoriser la progression rapide des travaux.

Comme il ressort clairement de mes observations sur la portée, il n'est pas question que nous laissions de côté les questions juridiques et institutionnelles. C'est ainsi que ma délégation est d'accord, avec ceux qui voient dans les dispositions du traité relatives à la future organisation un pôle de travail prometteur. Plusieurs dispositions d'ordre organisationnel - dont celles qui ont trait au siège de l'Organisation ou à ses relations fonctionnelles avec l'AIEA - nous paraissent se prêter à une convergence de vues.

Pour conclure, je tiens à dire que nous avons été encouragés par le pragmatisme qui a présidé à la reprise de nos travaux lors de cette deuxième partie de la session. La structure certes complexe, mais souple et ciblée, des groupes de travail et de rédaction qui ont été mis en place pendant la première partie de la session nous ont mis sur notre lancée. Je tiens à féliciter en particulier les présidents et autres responsables pour le travail qu'ils ont accompli, ainsi que les délégations qui n'ont pas ménagé leur appui : cette structure leur doit beaucoup. Je tiens toutefois à faire observer que si la structure et les activités sont importantes, c'est la convergence de vues et les résultats consensuels qui sont décisifs. La manière dont nous gérerons collectivement ce processus au cours des quatre semaines à venir et au-delà sera une démonstration éloquente, au sens positif ou au sens négatif, de notre engagement et de notre détermination à obtenir des résultats.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole au représentant de l'Égypte, l'ambassadeur Zahran.

M. ZAHRAN (Égypte) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je vous souhaite plein succès dans vos fonctions, d'autant que vous êtes le représentant permanent d'un pays africain frère membre du Groupe des 21. Je tiens aussi à saluer les nouveaux collègues qui se sont joints à nous dernièrement, à savoir les ambassadeurs de l'Indonésie, du Brésil, de la Finlande et de la Turquie, et exprimer mes remerciements et mon appréciation à l'ambassadeur Shannon, du Canada, pour ses initiatives et ses précieuses contributions aux travaux de la Conférence, notamment pour les efforts inlassables qu'il a déployés dernièrement pour former un consensus autour de son rapport en tant que coordonnateur spécial sur l'interdiction de la production de matières fissiles, rapport qui a été approuvé par la Conférence pendant la première partie de sa session. Ce document constitue en fait le mandat du comité spécial chargé de cette question.



(M. Zahran, Egypte)

La déclaration faite ce matin par le Président du Kazakhstan devant la Conférence constitue sans aucun doute une contribution importante aux travaux de la Conférence du désarmement et nous sera utile lors de nos futures délibérations.

Il y a quelques semaines seulement s'achevait à New York la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995. Si certains sont satisfaits des résultats de cette conférence dans la mesure où on a réussi à y adopter trois décisions, particulièrement la décision sur la prorogation, et une résolution sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, ce n'est pas le cas de tout le monde car la Conférence n'a pas réussi à adopter de déclaration finale dans le cadre de son processus d'examen. Nous avons insisté, lors de la phase préparatoire de la Conférence, pour que l'on procède en premier à l'examen et passe ensuite à la décision sur la prorogation. Pour l'Égypte, la Conférence donnait l'occasion, rare, de prendre des mesures décisives pour que le monde soit dépouillé des armes nucléaires et ne subisse plus leur menace, notamment au niveau régional. Malheureusement, on n'a pas saisi cette occasion et nous en sommes au même point après la Conférence qu'avant, si ce n'est qu'aujourd'hui cinq puissances nucléaires reconnues comme telles ont le droit absolu de maintenir ce statut aussi longtemps qu'elles le jugeront bon, tandis que les États qui ont volontairement renoncé à l'option nucléaire se retrouvent sans protection effective et juridiquement contraignante en cas d'agression ou de menace d'agression par ces puissances nucléaires ou par les autres États nucléaires non déclarés qui n'ont pas adhéré au Traité. Je pense en particulier à la situation au Moyen-Orient, qui est particulièrement regrettable et loin d'être compatible avec l'esprit et la lettre du TNP. L'article VI s'en trouve incomplètement appliqué 25 ans après l'entrée en vigueur du Traité. Cet état de choses, associé à notre préoccupation au sujet de la situation au Moyen-Orient, est l'une des principales raisons pour lesquelles l'Égypte n'était pas favorable à la décision de proroger le Traité indéfiniment. Nous avons exprimé ce point de vue à New York le 11 mai après l'adoption des trois décisions et de la résolution concernant le Moyen-Orient. Nous continuons de craindre que la décision sur la prorogation pour une durée indéfinie ne conduise à un certain relâchement du processus de désarmement nucléaire, d'autant que certaines puissances nucléaires ont rechigné à inclure, dans la décision 2 sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, l'engagement d'aller systématiquement et progressivement de l'avant, dans le cadre d'un calendrier précis, afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer, comme énoncé à l'alinéa c) du paragraphe 4 de cette décision.

Malgré ses appréhensions, l'Égypte continuera d'appuyer le processus de désarmement nucléaire afin de garantir un monde plus stable. Notre toute première priorité continuera d'être le désarmement nucléaire global, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous continuerons de poursuivre cet objectif aux niveaux tant global que régional, tout en oeuvrant sans cesse en faveur d'un désarmement général et complet.

La décision sur le renforcement du processus d'examen du Traité et la décision sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du

(M. Zahran, Egypte)

désarmement nucléaires ont été élaborées pour faciliter l'adoption de la décision sur la prorogation du TNP pour une durée indéfinie. Les principes et objectifs énoncés dans la décision 2 (document NPT/CONF.1995/32/DEC.2) intéressent directement les travaux de la Conférence du désarmement, instance qui devrait être chargée au premier chef de traduire les dispositions de cette décision en traités multilatéraux juridiquement contraignants. Dans le domaine du désarmement nucléaire, nous soutenons depuis longtemps que la Conférence du désarmement devrait jouer un rôle capital conformément à son mandat et à son ordre du jour. Compte tenu des résultats de la Conférence d'examen et de prorogation, je tiens à rappeler à la Conférence du désarmement la demande formulée par le Groupe des 21, dont l'Égypte, tendant à inscrire à notre ordre du jour un point distinct sur le désarmement nucléaire et à créer un comité spécial chargé de négocier sans plus tarder le désarmement nucléaire. Pour que le régime de non-prolifération soit renforcé, il faut espérer que les négociations sur le CTBT seront conclues en 1995 même si la Conférence de New York a fixé comme date limite la fin de l'année 1996. Notre position est la suivante : nous devrions terminer cette année les négociations concernant ce traité. Cela ne serait pas contraire à la décision prise à New York et nous espérons que certaines délégations ne créeront pas d'obstacles artificiels pour justifier tout retard. Il est gratifiant de voir que la décision sur les principes et objectifs a traité de la question de l'interdiction de la production des matières fissiles sous la rubrique "Désarmement nucléaire".

A cet égard, la délégation égyptienne a souligné à maintes reprises qu'il était futile de négocier une interdiction sur les matières fissiles qui serait limitée à la production future. Nous nous félicitons du consensus qui a permis d'adopter sans vote à la dernière Conférence sur le TNP la décision d'examiner la question des matières fissiles sous l'angle du désarmement nucléaire.

S'agissant des garanties de sécurité, nous nous félicitons de ce que la décision sur les principes et objectifs, qui a été adoptée sans vote, reconnaisse l'insuffisance des mesures prises à ce jour sur ce point, dans la mesure où elle dispose qu'"il conviendrait d'envisager de nouvelles dispositions pour mettre les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité à l'abri de l'emploi ou de la menace [des armes nucléaires]". Puisque l'unanimité s'est également faite autour de ces dispositions qui, pour citer cette même décision, "pourraient consister en un instrument international ayant juridiquement force obligatoire", comme l'a maintes fois demandé le Groupe des 21, la Conférence du désarmement devrait sans plus tarder rétablir le Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité, lequel devrait entamer sans délai les négociations sur un tel instrument. Il importe à cet égard de noter que, lors de la Conférence sur le TNP, une majorité écrasante d'Etats non dotés d'armes nucléaires n'ont fait que prendre note de la résolution 984 du Conseil de sécurité sur les déclarations unilatérales faites par les cinq puissances nucléaires en mars et avril 1995, sans aller jusqu'à s'en féliciter.

Puisque la Conférence du désarmement se trouve toujours dans l'impasse sur la question de la transparence dans le domaine des armements, la délégation égyptienne tient à faire quelques observations. L'Égypte a toujours préconisé, et continue de préconiser, une transparence complète dans ce domaine. Lors de nos précédentes sessions, le mandat du comité spécial sur ce

(M. Zahran, Egypte)

point mentionnait non seulement les armes classiques, mais aussi, et en termes clairs et nets, les armes de destruction massive, et j'invite les membres de la Conférence à faire une lecture attentive de la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale, qui est à la base du mandat de ce comité. Au paragraphe 4 c) de sa décision 2 sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en appelait à "la volonté des Etats dotés d'armes nucléaires d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer, et [à] la volonté de tous les Etats d'oeuvrer pour le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace". Cet objectif ne pourra pas être atteint sans une transparence complète dans le domaine nucléaire et une réduction des stocks nucléaires par rapport à ceux qui étaient déclarés auparavant. Le mandat du Comité spécial sur la transparence devrait donc être clair en ce qui concerne le domaine nucléaire ainsi que les autres armes de destruction massive, en sus des armes classiques, puisque la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale demande la création d'un registre de sept catégories d'armes classiques auxquelles il faudrait ajouter les stocks et la production nationale ainsi que les technologies de pointe ayant des applications militaires. Tous les membres de la Conférence du désarmement devraient appliquer ce mandat pleinement et sans restriction s'ils sont de bonne foi dans leur intention de progresser dans l'examen de ce point de l'ordre du jour.

L'Egypte poursuit sans relâche, depuis la session de 1974 de l'Assemblée générale, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Notre adhésion précoce au TNP et les nombreuses initiatives prises par l'Egypte à cet égard sont éloquentes. Cependant, ces efforts se heurtent à un obstacle : Israël, seul pays du Moyen-Orient qui est doté d'installations nucléaires, refuse de soumettre celles-ci à la totalité des garanties de l'AIEA et refuse d'adhérer au TNP dans un délai précis. Aucun autre pays de la région ne se trouve dans une telle situation, ce qui n'augure pas bien de l'avenir, d'autant que le processus de paix au Moyen-Orient rencontre de nombreuses difficultés. Nous considérons que la création, dans la région, d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive est une mesure de confiance qui a des chances d'accélérer le processus de paix et de donner les garanties nécessaires à cette fin. Il est inadmissible que les pays qui ont renoncé clairement à l'option nucléaire soient amenés à regretter leur décision et à conclure qu'ils ont été abusés et que leur adhésion au TNP n'a en fait pas joué en faveur de leur sécurité. Nous demandons donc instamment, depuis cette tribune, qu'il soit donné suite à la résolution sur le Moyen-Orient qu'a adoptée la Conférence sur le TNP le 11 mai 1995, en espérant que les Etats parties au Traité de non-prolifération ne manqueront pas, pour reprendre les termes de cette résolution, "[de n'épargner] aucun effort pour faire en sorte que soit rapidement créée par les parties régionales une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient". Cette résolution est, dans ses grandes lignes, l'écho de l'initiative prise par le président Hosni Mubarak en avril 1990 au sujet de la création d'une telle zone.

(M. Zahran, Egypte)

Dans le même ordre d'idées, permettez-moi de rappeler brièvement à la Conférence du désarmement les dispositions fondamentales de la décision sur les principes et objectifs qui intéressent tout particulièrement la situation au Moyen-Orient et la création de cette zone exempte d'armes nucléaires. Ces dispositions doivent être mises en oeuvre et leur application devrait être suivie à compter de 1997 par le système de surveillance international amélioré. Premièrement, il est dit au paragraphe 1 de cette décision qu'"il est urgent d'obtenir de tous les pays du monde qu'ils adhèrent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires". Dans le contexte du Moyen-Orient, ce paragraphe se rapporte à Israël dans la mesure où ce dernier est le seul pays à exploiter dans la région des installations nucléaires non soumises au régime de garanties. Deuxièmement, les paragraphes 5 et 6 de cette même décision, qui traitent de la question des zones exemptes d'armes nucléaires, disposent notamment que la mise en place de telles zones, "en particulier dans les régions de tension, comme le Moyen-Orient, ainsi que la création de zones exemptes de toutes armes de destruction massive, devrait être encouragée à titre prioritaire". Cette décision contient de nombreux autres passages pertinents que je ne mentionnerai pas ici. Nous ne pouvons qu'espérer que le consensus qui semble avoir prévalu lors de l'adoption de la décision sur les principes et objectifs débouchera sur des mesures concrètes. Pour sa part, l'Égypte continuera de n'épargner aucun effort pour veiller à ce qu'il en soit ainsi.

Enfin, je tiens à dire combien nous sommes déçus par les débats qui se sont déroulés lors de la précédente partie de notre session de 1995. Nous nous étions réunis aussitôt après la conclusion de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Ceux qui ont appuyé une prorogation indéfinie du Traité au motif qu'une telle mesure donnerait un élan au désarmement nucléaire ont été détrompés à l'issue même de cette conférence. Nous regrettons en particulier que la Conférence du désarmement se montre si peu efficace sur le dossier du désarmement nucléaire.

La Conférence du désarmement donnera au cours des mois à venir la mesure de sa capacité d'exploiter les résultats de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Dans ses travaux, la Conférence du désarmement devrait voir loin et viser la mise en oeuvre, de bonne foi, de tous les engagements pertinents qui ont été pris lors de la Conférence sur le TNP de 1995. La délégation égyptienne a l'intention de coopérer à la réalisation de cet objectif premier du désarmement nucléaire, comme demandé dans la décision 2, ainsi qu'à l'élaboration d'un traité de désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Égypte pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. NEAGU (Roumanie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai pris la parole pour annoncer à la Conférence du désarmement que le Parlement roumain a ratifié dernièrement la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. La loi de ratification No 40 a été adoptée le 24 mai 1995. Les autorités roumaines présenteront sous peu l'instrument de ratification au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en sa qualité de dépositaire de cette Convention.

(M. Neagu, Roumanie)

Cette décision illustre la ferme volonté de la Roumanie d'appuyer les objectifs généreux de cette Convention et de participer, en tant que partenaire responsable, à l'action politique visant à protéger la vie et l'intégrité des milliers de personnes qui sont exposées à ces armes et d'éviter des pertes économiques et sociales considérables.

Je tiens aussi à vous informer que le Gouvernement roumain est sur le point d'achever l'examen de la possibilité de proclamer un moratoire sur les exportations de mines terrestres antipersonnel et qu'une décision à cet égard devrait être prise prochainement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole au représentant de la Chine.

M. SHA (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, je suis ravi de vous voir continuer de présider les travaux de la deuxième partie de la session de la Conférence. Je suis convaincu que, grâce à l'effort collectif de toutes les délégations, la présente session fera d'importants progrès. Je tiens à saisir cette occasion pour saluer les nouveaux ambassadeurs du Brésil, de l'Indonésie, du Mexique, de la Finlande et de la Turquie et regretter le départ imminent de l'ambassadeur du Canada.

Plusieurs représentants de pays placés sous la protection d'un parapluie nucléaire ou appartenant à des alliances militaires viennent de prendre la parole, en faisant état de l'essai nucléaire effectué dernièrement par la Chine. Je tiens ici à rappeler la position du Gouvernement chinois sur cette question.

La Chine comprend les inquiétudes qu'inspire aux Etats non dotés d'armes nucléaires la question des essais nucléaires. Elle a toujours soutenu que l'interdiction des essais nucléaires, le non-recours en premier aux armes nucléaires, l'interdiction d'employer ou de menacer d'employer des armes nucléaires contre des Etats qui n'en sont pas dotés et les mesures de non-prolifération constituaient un pas vers l'interdiction complète et l'élimination totale des armes nucléaires. A cet égard, nous nous félicitons de voir les négociations sur le CTBT progresser réellement. Nous espérons que ces négociations se poursuivront sans problème et que le traité pourra être conclu en 1996 au plus tard.

Sur la question des essais nucléaires, la Chine a toujours exercé la plus grande retenue, attitude dont elle ne s'est jamais départie quelles que soient l'époque ou les circonstances. Bien que dans l'histoire des essais nucléaires nous ayons plus d'une fois appliqué un moratoire de fait, notre position à l'égard des moratoires est bien arrêtée et nous n'en avons jamais proclamé aucun. Contrairement aux grandes puissances nucléaires dotées des arsenaux les plus perfectionnés, qui ont effectué des milliers d'essais, la Chine a réalisé très peu d'essais et a toujours fait preuve de retenue. Elle a joué un rôle positif et sérieux dans les négociations sur le CTBT et a plusieurs fois réaffirmé son engagement à se conformer au traité et à s'abstenir d'effectuer des essais dès que cet instrument sera entré en vigueur. Comme elle l'a toujours fait, elle s'emploiera, aux côtés des autres membres de la Conférence du désarmement, à la conclusion prochaine d'un CTBT efficace.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Le secrétariat a distribué, à ma demande, un calendrier des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine prochaine. Ce document a été établi en consultation avec le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Il est comme d'habitude provisoire et pourra être modifié au besoin. Cela étant entendu, je propose que la Conférence l'adopte.

Il en est ainsi décidé.

J'avais espéré être en mesure d'annoncer des progrès dans nos consultations sur les questions restées en suspens. Le rapprochement des vues semble toutefois nécessiter davantage de temps. Je suis sûr que mon successeur, l'ambassadeur de Icaza, du Mexique, ne ménagera aucun effort pour faire aboutir ces consultations aussitôt que possible.

J'aimerais à présent faire quelques remarques de clôture au terme de la présidence kényenne de la Conférence. Mesdames et Messieurs les délégués et chers collègues, mon pays et moi-même avons été très honorés de présider la Conférence du désarmement. La coopération et l'assistance dont ma délégation et moi-même avons bénéficié de la part de tous les membres de la Conférence et d'autres entités, notamment des membres du secrétariat, a grandement facilité nos travaux et je vous remercie très sincèrement et du fond du coeur de vos bonnes dispositions. Bien entendu, j'avais ardemment espéré que les différentes questions restées en suspens depuis le début de la première partie de la session de 1995 seraient résolues sous ma présidence. Je dois avouer que je m'étais persuadé qu'avant le 9 juin 1995, la Conférence du désarmement parviendrait au moins à un accord sur les questions relevant à mon sens essentiellement de la procédure, dont la création ou le rétablissement de mécanismes de négociation et l'élargissement de la composition de la Conférence, afin que les travaux de fond puissent commencer au sein de différents comités.

Il s'est avéré que je m'étais mépris - et profondément - car nous ne nous sommes pas encore mis d'accord sur la manière d'aborder certains des points de cet ordre du jour pour 1995, qui fait de la Conférence du désarmement une instance de négociation réellement unique. J'engage toutes les délégations à oeuvrer sérieusement à la recherche de solutions, qui soient mutuellement acceptables, à ces questions en suspens afin que la Conférence puisse se concentrer sur les réelles questions de fond. Nous sommes en fait à mi-parcours de notre session actuelle et il reste encore beaucoup de travail à faire. Il sera très difficile à la communauté internationale, qui nous observe, de comprendre que cette instance - à laquelle ont toujours participé, peut-être à la différence de tout autre organe international de négociation, des responsables gouvernementaux de très haut niveau, dont la plupart sont des envoyés extraordinaires et plénipotentiaires - est incapable d'entamer les travaux de fond sur les points inscrits à son ordre du jour. Comme je l'ai dit, le monde nous observe et nous ne devons pas donner l'impression de négocier de simples mots, des questions de libellé ou des positions de groupe à Genève. Notre tâche consiste à appliquer réellement le mandat de la Conférence du désarmement de manière souple, progressive et déterminée.

(Le Président)

Je vous exhorte donc une fois de plus à faire preuve de bon sens et à déployer la volonté politique et l'esprit de compromis nécessaires pour rapprocher vos points de vue.

Je souhaite plein succès à mon successeur, l'ambassadeur de Icaza, du Mexique. Ma délégation s'engage à l'appuyer sans réserve et je suis moi-même prêt à coopérer avec lui et sa délégation.

Muchas gracias et ahsante sana. Merci beaucoup de votre attention.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 15 juin 1995 à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 50.

-----